

Publié le 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 18 octobre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'AN-LÔC filiale de la CCNEO



Panorama du centre industriel (cliché Nadal)  
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931, pl. 1)

### CONSTITUTION (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 janvier 1911)

Société des Plantations d'An-Loc, au capital de 1 million de francs divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune dont 5.000 d'apport attribuées à M. Girard, apporteur. — Siège social, à Paris, 12, rue Tronchet. — Conseil : MM. Y. Ascoli\*, A. Bloch\*, E. Girard, L. Launay\*, A. Schwab <sup>1</sup>. — Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Josset, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 30 janvier 1911.

\* Tous de la CCNEO.

---

S.A., février 1911 :  
M. [Émile] Girard, fondateur, apporte à la société :

---

<sup>1</sup> Adrien Schwab : né le 26 février 1849 à Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle). Fils de Moïse Schwab, fournisseur des haras, et Honorine Lazard. Médaillé de 1870. Chevalier du mérite agricole : « propriétaire à Nancy : plusieurs récompenses dans les concours pour bonne tenue de ferme ; 30 ans de pratique » (*JORF*, 23 janvier 1905, p. 611. Orthographié Schwob par erreur). Officier du mérite agricole comme propriétaire à Paris (*JORF*, 7 février 1913, *L'Univers israélite*, 14 février 1913). Marchand de biens. Décédé à Nice le 22 avril 1923 (Avis de décès : *Le Temps*, 29 avril 1923 : ci-dessous).

Marié à Fernande, Ida Lévy (1855-1909)(Avis de décès : *Le Temps*, 14 août 1909). Deux enfants : Claire (Nancy, 1875-Clermont-Ferrand, 1942) mariée à Léon Milhaud, magistrat ; et — oublié sur Geneanet — Paul (27 mars 1882 à Nancy-18 octobre 1955 à Paris), officier de la Légion d'honneur, membre de la Société des gens de lettres, marié à Gilda Allatini, d'où Hubert, chevalier de la Légion d'honneur, mpf (*Bottin mondain*, 1955).

1. — Une propriété située à An-Lôc province de Biên-Hoà (Cochinchine), etc.  
Ensemble existant sur cette propriété :  
Une plantation de soixante-quatorze hectares d'arbres à caoutchouc, etc.  
Une pépinière contenant cinquante mille arbres,  
Les installations en fer, maçonnerie et bois, etc.  
Une pompe à vapeur avec canalisation Turquet de soixante millimètres et château d'eau, etc.  
Un troupeau de cent têtes environ, composé de bœufs de travail, vaches, génisses et veaux ;  
L'outillage permettant de travailler avec cent vingt hommes ;
  2. — La promesse de vente à lui consentie par MM. [Victor] Ascoli et [David] Jessula [de la CCNEO], d'un domaine voisin, situé aussi à An-Lôc, à l'est de la propriété ci-dessus désignée, etc.  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 juin 1937).
- 

Arnaud de Vogüé,  
*Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)*  
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[21] Diriger une plantation comme Suzannah sous l'étroite surveillance de ses associés saïgonnais, n'avait, dès le début, pas tardé à représenter pour Girard une sujétion qui, le temps passant, lui était devenue de moins en moins supportable, étant opiniâtre de caractère et peu enclin à la conciliation.

Pour lui, Suzannah, c'était bien. Une plantation nouvelle à créer dans le cadre d'une société différente, avec des actionnaires résidant en métropole, serait mieux encore.

Dès 1910, il avait commencé à poser quelques jalons dans ce sens en demandant la concession, à son nom personnel associé à celui de son ami Caruette, d'un vaste terrain situé également en bordure du chemin de fer et limitrophe vers l'est de celui de Suzannah.

Il y avait planté, à ses frais, quelques dizaines d'hectares d'hévéa entre deux ravins, amorce de la future section A d'An-Lôc, mais, pour aller plus loin, il lui fallait trouver des commanditaires.

Ce fut chose faite en 1912 [février 1911], les commanditaires n'étant autres, pour la plus grande part, que le groupe, nouvellement constitué, de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient (C.C.N.E.O.).

.....  
[24] Lorsqu'Émile Girard rechercha des commanditaires pour constituer, en 1911, sa nouvelle société de plantations à l'est de Suzannah, Ascoli non seulement ne lui refusa pas son concours, mais lui fournit, outre une souscription substantielle versée par la C.C.N.E.O. elle-même, celles de plusieurs des principaux actionnaires de cette dernière.

C'est ainsi que fut constituée la Société des plantations d'An-Lôc, au capital de 3 millions de francs.

Tandis qu'Émile Girard se mettait à l'ouvrage pour que la concession d'An-Lôc, d'un peu plus de 3.000 hectares, dont il avait lui-même fait apport à la nouvelle société, pût commencer à être défrichée et plantée, la C.C.N.E.O. [...] entraît dès ses premières années d'existence dans une période de croissance et de prospérité qui allait la porter, au moment où surviendrait la guerre de 1914, au premier rang des maisons de négoce de Cochinchine.

---

Société des plantations d'An-loc  
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1912)

MM. les actionnaires de la Société des plantations d'An-loc sont convoqués en assemblées générales ordinaire et extraordinaire pour le lundi 6 mai 1912, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, au siège social de la société, 11 *bis*, boulevard Haussmann, à Paris.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

Augmentation du capital social.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

Présentation et approbation des comptes de l'année 1911. Nomination du commissaire des comptes.

Pour le conseil d'administration.

V[ictor] ASCOLI.

---

[Visite officielle]

(*Les Annales coloniales*, 31 août 1912)

M. Sarraut, accompagné de M. Outrey, résident supérieur au Cambodge, a profité de son séjour dans la colonie pour visiter les vastes exploitations agricoles de Suzannah et d'Anloc où il est resté vingt-quatre heures.

---

[45]

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'AN-LOC

(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 45, déc. 1914)

Société anonyme constituée définitivement le 7 janvier 1911. Statuts, délibérations constitutives et relatives à l'augmentation de capital, déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Alexandre Josset, notaire à Paris, 66, rue des Petits-Champs.

Siège social : à Paris, 11 *bis*, boulevard Haussmann.

Capital : 2 millions de francs.

Du 7 janvier 1911, première émission :

Francs : 500.000 en actions entièrement libérées ;

Francs : 500.000 en actions libérées des trois quarts.

Du 6 mai 1912, deuxième émission :

Francs : 1.000.000 en actions libérées des trois quarts.

Valeur nominale des actions : 100 francs.

Cours des actions en octobre 1912 : 125 francs.

Conseil d'administration

MM. Ascoli Victor [CCNEO], négociant, président du conseil, à Paris ;

Girard Émile, ingénieur civil, administrateur délégué, à Saïgon ;

Bloch Achille [CCNEO], ancien banquier, à Paris ;

Fernandez Gustave <sup>2</sup>, négociant, à Marseille ;

Jessula David [CCNEO], négociant, à Saïgon ;

Launay Lucien [CCNEO], ancien officier de vaisseau, à Paris ;

Schwab Adrien, rentier, à Paris.

---

<sup>2</sup> Gustave Fernandez (Salonique, 1854-Paris, 1925) : administrateur délégué en France de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, ancien directeur d'Allatini et Cie à Saïgon. Voir [encadré](#).

[46] Situation : propriété définitivement acquise, de 2.227 h. 10 a., sise à An-loc, province de Biênhoà (Cochinchine), en bordure et au nord de la voie ferrée Saïgon-Khanhoa, du kilomètre 71,600 au kilomètre 78,700. Gare d'An-loc, au centre, au kilomètre 73 :gare de Xuan-loc, à 930 mètres de la limite Est. Un embranchement particulier relie les magasins à la gare d'An-loc.

Nature du terrain : plateau de terres rouges couvertes de forêts.

Plantations :

Hévéas

	hectares
1909	29
1910	41
1911	234
1912	328
1913	300
	932

Dichotomas : 1910-1911-1912 8 hectares.

940 hectares.

caféiers : 1911-1912 : 7.000 pieds (Robusta).

cocotiers : 1912 : 1.200 pieds.

Pépinières :

200.000 plants d'hévéas.

10.000 plants de caféiers (Robusta).

30.000 plants de cocotiers.

Méthode de culture : toutes ces plantations ont été faites dans des terrains complètement dessouchés et défoncés à la charrue à vapeur, à -50 centimètres. L'entretien est assuré par des charrues à vapeur et à bœufs, des faucheuses mécaniques, etc.

[47] Installations et immeubles : constructions définitives en fer et briques et pavés, toitures en tôle pour les parcs à bœufs, magasins, hangar, ateliers, pompe à vapeur et campements de coolies.

Maison d'habitation en maçonnerie ; maisons en bois sur pilotis, couvertes en tuiles, pour surveillants. Ponts, canalisations et installations d'eau pour les pépinières, les maisons d'habitation, les magasins et les labours mécaniques.

Valeur 80.000 francs.

Matériel : gros matériel à vapeur pour les dessouchements, le défonçage et le labour d'entretien : faucheuses mécaniques, charrues à bœufs, charrettes, outils divers, etc. Outillage d'atelier pour l'entretien de ce matériel.

Valeur 170.000 francs

Cheptel : un troupeau de 230 bœufs de labour ou de transport.

Un troupeau d'élevage de 180 animaux (vaches indiennes et annamites, génisses, veaux, juments et poulains).

Valeur 16.000 francs.

Programme 1913 : défrichement et plantation de 400 hectares dont 200 hectares en cocotiers et 200 hectares en hévéas.

LES DÉCORATIONS DU 1<sup>er</sup> JANVIER  
LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des colonies  
(*Le Journal officiel de la République française*, 11 janvier 1914)  
(*Le Temps*, 12 janvier 1914)

Girard (*Émile-André-Raymond*), président de la chambre d'agriculture de la Cochinchine. Depuis plus de quatorze ans en Indo-Chine. Titres exceptionnels : a, en qualité de [directeur du Chemin de fer de Saïgon à Mytho](#), de fondateur et directeur des plantations d'hévéas, de Suzannah et d'An-Lôc, puis de président de la chambre d'agriculture de la Cochinchine, contribué puissamment au développement agricole de la colonie.

---

Arnaud de Vogüé,  
*Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)*  
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[25] À sa naissance, la nouvelle société s'était assignée un important projet de mise en valeur. On planterait tous les ans 200 à 300 hectares pour approcher, en fin de programme, du millier d'hectares, dans la mesure où il serait possible de se procurer en temps voulu les moyens financiers adéquats.

.....  
Ascoli et Girard résidaient alors tous deux à Saïgon. Le premier, outre l'exercice de son métier de négociant, surveillait, quoique d'assez haut, la finance des sociétés agricoles. Le second poussait énergiquement défrichements et plantations.

Une deuxième paire de machines à vapeur Mac Laren fut commandée et mise en service à An-Lôc. Elle ouvrit successivement les superficies des sections B (1912), C (1913) et D (1914), entre route et chemin de fer, ainsi qu'au nord de la route sur une profondeur de 600 mètres.

Pendant, la controverse évoquée plus haut au sujet des écartements entre hévéas n'était pas close, loin de là. Girard, voyant croître ses arbres, se déclarait au fur et à mesure partisan de densités à l'hectare de plus en plus faibles.

[26] Les 219 arbres à l'hectare que lui donnait théoriquement l'écartement à 7 m. x 7 m. ne tardèrent pas à lui paraître encore trop serrés.

Après 1913, il se décida à adopter l'écartement de 10 m. x 10 m., ce qui faisait au maximum 100 arbres à l'hectare.

Dès lors qu'on plantait l'hévéa pour en tirer du caoutchouc et non pas comme arbre d'ornement, cet espacement était évidemment absurde.

.....  
À la terrasse du « Continental », Louis Jacque<sup>3</sup> mit un jour les rieurs de son côté en déclarant que, théoriquement, la solution idéale serait de ne planter qu'un seul arbre à l'hectare, mais que, dans la pratique, cela ne serait pas possible, parce qu'au moment de la saignée il en coulerait tellement de latex que le coolie saigneur risquerait d'être noyé.

Le seul résultat de cette boutade (outre une brouille mortelle entre les deux hommes) fut d'ancrer Girard encore davantage dans ses convictions :

Non seulement la section D et les lots 23, 33 à An-Lôc, ainsi que les lots 37, 39 à Suzannah furent plantés à 10 m. x 10 m., mais, quelques années plus tard, il fit à An-

---

<sup>3</sup> Négociant à Saïgon, propriétaire des [Éts Graf, Jacque et Cie, futurs ]« Comptoirs Généraux », rue Catinat, établissement bien connu de tous les planteurs [et fondateur de la plantation d'hévéas de Xa-Trach].

Lôc (section H) beaucoup plus qu'un essai de plantation à 18 m. x 18 m., c'est-à-dire 30 arbres à l'hectare avec des cultures diverses intercalaires.

Il était dit que la manie de tenter sans cesse des expériences nouvelles ne l'abandonnerait jamais.

[27] Au moment où survint la guerre, en août 1914, à Suzannah comme à An-Lôc, les choses se présentaient sous un jour prometteur, tout au moins sur le terrain.

Plus de 1.500 hectares au total avaient été plantés en hévéas, sans parler des « cultures diverses » existant encore à Suzannah, et aussi de 150 hectares de cocotiers entre la section D et le chemin de fer à An-Lôc, encore une « expérience » de Girard réalisée en 1913, à laquelle Ascoli ne s'était pas opposé <sup>4</sup>.

Malgré quelques irrégularités dans l'âge réel des cultures — de nombreux remplacements avaient dû être faits ici ou là deux ou trois années de suite —, les arbres, dans l'ensemble, n'avaient pas mauvais aspect.

On se serait volontiers apprêté à continuer à en planter sur une assez grande échelle, surtout à An-Lôc, si un nuage assez inquiétant n'avait pas déjà commencé à s'élever à l'horizon — et ce n'est pas des menaces de guerre que je veux parler, car tout un chacun alors était à mille lieues d'y penser en Indochine.

Non, c'étaient les cours du caoutchouc, qui présentaient depuis quelque temps une tendance fâcheuse à la baisse, tendance paraissant d'ailleurs devoir se poursuivre, sinon s'accélérer.

---

Juin 1914 : Robert de Vogüé, administrateur

Robert de Vogüé  
(1870-1936)

Fils de Melchior de Vogüé (président de Saint-Gobain, administrateur du Paris-Orléans), frère de Louis (président de Suez). Ép. Lucie Sommier, fille d'Alfred Sommer, des sucres Lebaudy-Sommier. Membre du conseil de surveillance de Schneider (1906). Administrateur (1909), puis président (1927) de la CCNEO. Président ou administrateurs de plusieurs de ses filiales. Administrateur (1912), puis vice-président (1928-1936) de Saint-Gobain, etc.

Voir [Qui êtes-vous ?](#)

*Bulletin des annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés financières* du 22 juin 1914

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juin 1914)

Plantation d'An-Loc (Sté des). — Notice sur la constitution. Émission de 500 actions de 500 fr. Bilan au 31 décembre 1913.

---

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'AN-LOC  
SAÏGON  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 146)

---

<sup>4</sup> C'était une ineptie de planter des cocotiers aussi loin de la mer. Chacun sait qu'ils ne fructifient convenablement qu'au voisinage de l'océan.

Société anonyme au capital de 2.000.000 de fr. fondée en 1911.  
Siège social à Paris, 11 *bis*, boulevard Haussmann.

---

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'AN-LOC  
(Caoutchoucs et arbres fruitiers)  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 170)

MM. [Émile] GIRARD, administrateur délégué ;  
RANCUREL, directeur ;  
GIUDICELLI, employé ;  
FERRON, employé.

---

COMPAGNIE DE COMMERCE. ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT  
Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs  
Siège :social, 11 *bis*, boulevard Haussmann, Paris  
Direction générale : 120, rue de Rome, Marseille  
(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1915)

Enfin, votre société possède 1.778 actions de la Société des plantations d'An-Lôc, dont 360 libérées seulement d'un quart, soit 25 francs au 31 décembre 1914. Au cours de l'année 1914, cette société a porté son capital de 2.000.000 à 2.500.000 francs afin de disposer des ressources nécessaires pour réaliser son programme de plantation de 1.500 hectares. Nous lui avons prêté notre concours pour cette opération financière, qui a été réalisée avec un complet succès. La création et l'entretien des plantations de cette société se poursuivent toujours dans les meilleures conditions et l'avenir de cette entreprise continue à nous inspirer la plus grande confiance.

---

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH  
Capital 2.500.000 francs  
Plantations de caoutchouc à Dâu-giay (Biên-hoà)  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 143)

MM. E[mile] GIRARD, administrateur délégué, directeur ;  
A[lain] DE VILLEROY <sup>5</sup>, directeur de la plantation ;  
BIUSINI, GRAMB, agents de culture.

---

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'AN-LOC  
Société anonyme, capital 2.500.000 fr.  
Siège social, 11 *bis*, boulevard Haussmann, Paris  
(*Les Annales coloniales*, 11 mars 1916)

---

<sup>5</sup> Alain Millon de Villeroy : mandataire de M. Guyot de Salins au Tonkin, puis directeur de la Société d'Honquan. Plus tard fondateur des [Plantations du Thanh-Hoa](#).

La Société des plantation d'An-Lôc a l'honneur d'informer ses actionnaires que, conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 1914, le versement du quatrième quart sur les actions nouvelles, soit 25 fr. par action, est effectué depuis le 31 janvier 1916 :

À Paris : chez la Société marseillaise, 4, rue Auber.

À Marseille : chez la Société marseillaise, 75, rue Paradis.

À Saïgon : au siège administratif de la société, 34, rue Taberd ou à la Compagnie du commerce et de navigation d'Extrême-Orient, 11, rue Vannier.

Les certificats provisoires devront être déposés au siège social ou au siège administratif pour l'échange ultérieur contre les titres définitifs.

Le conseil d'administration.

---

### SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'AN-LOC

(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 50, 1<sup>er</sup> trim. 1916, p. 55)

Société anonyme constituée définitivement le 7 janvier 1911. Statuts, délibérations constitutives et relatives à l'augmentation de capital, déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Alexandre Josset, notaire à Paris, 66, rue des Petits-Champs.

Siège social : à Paris, 11 *bis*, boulevard Haussmann.

Capital : 2.500.000 francs.

#### Conseil d'administration

MM. Ascoli (Victor), négociant, président du conseil, à Paris ;

Girard (Émile), ingénieur civil, administrateur délégué à Saïgon.

#### Administrateurs

Le comte R[obert] de Vogüé ;

Bloch (Achille), ancien banquier, à Paris ;

Fernandez (Gustave), négociant, à Marseille ;

Launay (Lucien), ancien officier de vaisseau, à Paris ;

Schwab (Adrien), rentier, à Paris.

Situation : sise à An-Loc, province de Biênhoà, en bordure et au nord de la voie ferrée Saïgon-Khanh-Hoa, du km 71600 au km 78700. Gare d'An-Loc au centre, au km 73 ; Gare de Xuân-Loc, à 930 mètres de la limite est. Un embranchement particulier relie les magasins à la gare d'An-Loc.

Voie d'accès : chemin de fer et route Chesne.

Distance de Saïgon : 73 km.

[56] Nature du terrain : terres rouges de forêt, brousse et anciens raïs.

Superficie totale : environ 3.300 hectares, provenant d'achats à des tiers.

Plantations :

hévées	
1909	17 ha
1910	53 ha
1911	200 ha
1912	295 ha

1913	220 ha
Dychotomas et pyanhyensis	
	13 ha
Total au 31 déc. 1915	798 ha

Extension prévue : 1.200 hectares.

Mise en exploitation de 70 hectares, décidée pour le 1<sup>er</sup> avril 1916.

Moyenne des grossissements : très variable suivant l'âge et les conditions des arbres ; varie de 7 à 20 centimètres par an.

Remplacements : insignifiants en 1915.

Dessouchement et enlèvement des bois morts : pratiqué dès le début ; depuis 1912, dessouchement par machine à vapeur.

Labourages : réguliers depuis 1909 ; variables suivants les terrains, le temps et l'âge des plantations ; autant que possible au moins un labour profond par an et plusieurs de surface.

Cocotiers : 188 hectares plantés en 1912-1913-1914-1915.

[57] Programme prévu pour 300 hectares.

Caféiers : 6 hectares plantés

Programme prévu : 50 hectares.

Essais divers de laquier, thé, etc.

Pacages aménagés pour troupeau : environ 200 hectares.

Main-d'œuvre : coolies de Cochinchine employés à la journée ou au mois.

Coolies mois à la journée.

Coolies d'Annam engagés par contrat de un, deux et trois ans.

Moyenne journalière : environ 6 coolies de toute provenance.

Valeur des immeubles au 31 décembre 1915 (construction, installations) : 60.650 \$ 00.

Valeur de l'outillage et du matériel agricole au 31 décembre 1915 : 83.128 \$ 11

Valeur du bétail au 31 décembre 1915 : 20.802 \$ 00.

C<sup>ie</sup> de commerce et de navigation d'Extrême-Orient

S.A. au cap. de 4 MF

Siège social : 11 *bis*, bd Haussmann, Paris

Direction générale : 120, r. de Rome, Marseille

(*Les Annales coloniales*, 26 août 1916)

1.778 actions de 100 francs représentent la participation de votre société dans la Société des plantations d'An-Lôc ; 1.418 étaient entièrement libérées et 360 de 75 francs seulement à fin décembre 1915. Cette entreprise est non moins importante que Suzannah ; elle possède actuellement 800 hectares plantés en hévéas et 200 hectares en cocotiers. Mais les plantations sont beaucoup plus jeunes et ce n'est qu'au cours de 1916 que l'exploitation sera commencée sur une petite surface et qu'en 1917 sur une surface plus étendue, susceptible de donner des résultats suffisants pour payer un premier dividende.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient

Siège social ; 11 *bis*, boulevard Haussmann, Paris-,

Direction générale : 120, rue de Rome, Marseille  
(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1917)

Le nombre d'actions de la Société des plantations d'An-Lôc possédées par votre société n'a pas varié. Il est toujours de 1.778. Toutes ces actions sont maintenant entièrement libérées. La situation des plantations de cette société est toujours très, satisfaisants ; les 800 hectares plantés en hévéas, et les 200 en cocotiers ont été maintenus en parfait état d'entretien, et le développement des arbres s'effectue dans d'excellentes conditions. Au cours de 1916, 70 hectares plantés d'hévéas ont été mis en exploitation et la production s'est élevée à 11.665 kg. La mise en exploitation de 154 nouveaux hectares est prévue pour 1917, mais ce n'est qu'en 1918 que la surface exploitée sera suffisante pour permettre une première rémunération du capital.

---

Société des plantations d'An-Lôc  
(*Le Journal des finances*, 2 février 1918)  
(*Le Journal des chemins de fer*, 9 février 1918, p. 77)

Cette société procède à l'émission de 3.000 obligations, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier dernier. Le capital obligations, qui se trouvait être de 500.000 francs par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 1914, se trouve ainsi porté à 2.000.000 de francs. La société, qui a dû, depuis 1914, surmonter de multiples difficultés, a trouvé, de la part de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO], le concours le plus large. Cette émission va lui permettre d'assainir ses engagements. Les nouvelles obligations sont émises au pair de 500 fr. et au taux d'intérêts de 9 %. remboursables en vingt années par tirage au sort ou rachat en Bourse à compter de 1923.

---

Arnaud de Vogüé,  
*Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)*  
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[28] Sous l'autorité du gouverneur général Albert Sarraut, l'Indochine, s'adapta immédiatement à l'état de choses qui lui était imposé par l'ouverture des hostilités en Europe.

Sur les plantations, une proportion notable du personnel français fut requis par la mobilisation.

À An-Lôc, notamment, Joseph Pierret, le « gérant » (selon la terminologie de l'époque) fut parmi les premiers à rentrer en métropole, où il se conduisit d'ailleurs brillamment<sup>6</sup>.

Sur place, il fallut adopter un régime de croisière, afin de pouvoir durer jusqu'au moment où les choses redeviendraient « comme avant », ainsi que chacun l'espérait fermement pour une date prochaine.

---

<sup>6</sup> La guerre terminée, Pierret, qui s'était vu entre-temps décerner plusieurs citations et la médaille militaire, revint en Indochine mais ne retourna pas à An-Lôc, dont il ne semblait pas avoir gardé, faute de s'être entendu avec Girard, un souvenir satisfaisant. Engagé comme directeur par la [Société des plantations de la Route-Haute](#) (en terres grises, près de Tay-Ninh), il y demeura jusqu'à sa mort en 1932 [24 juillet 1931]. Sa fin fut tragique : ne pouvant faire face aux engagements financiers qu'il avait contractés, il se suicida sur la plantation où il fut enterré conformément à ses dernières volontés. En allant à Kompong-cham, on pouvait voir sa tombe, sur le bord de la route.

Avec un personnel réduit, et sans possibilité aucune d'obtenir des moyens de financement complémentaires, tous travaux d'extension des cultures étaient, dès lors, interdits.

.....  
[30] À la déclaration de guerre, An-Lôc se trouvait dans une situation financière plus aisée que Suzannah : son capital venait d'être porté à 6.000.000 francs (montant considérable pour l'époque).

En outre, l'expérience — consécutive à toutes sortes de tâtonnements — acquise à Suzannah pour la mise en saignée des hévéas et l'usinage du caoutchouc, permettrait d'éviter — du moins en théorie — pas mal d'erreurs lorsqu'il faudrait y commencer l'exploitation.

C'est en 1917 que Girard se décida à y construire une usine, mais il ne s'agissait encore que de traiter le latex de la section A, tandis que l'entrée en production de la section B paraissait devoir être prochaine.

Les finances de la société n'étant pas trop asséchées à l'époque, il n'hésita pas à voir grand, et fit construire au « Centre » de la plantation — dans le lot 21 — un bâtiment rectangulaire de dimensions imposantes, qui, d'ailleurs, devait se révéler, beaucoup plus tard, très largement suffisantes, même lorsque la production de caoutchouc viendrait à y dépasser 2.000 tonnes par an, vers 1960.

[31] Édifiée en briques, coiffée d'une couverture à deux pans en tuiles du pays, l'usine d'An-Lôc offrait cette particularité remarquable de comporter en guise de charpente pour la toiture une armature en fer récupérée à l'arsenal de Saïgon, parmi les débris de la membrure d'un vieux bâtiment de guerre depuis longtemps réformé, la « Dévastation » si je ne me trompe.

Le goût de Girard pour les bricolages mécaniques et autres avait trouvé ainsi une excellente occasion pour s'exercer à nouveau.

Quant à la force motrice, il avait prévu que cette usine nouvelle pourrait en être importante consommatrice, on ne voit d'ailleurs pas bien pour quoi faire.

Quoi qu'il en fût, il lui était évidemment impossible, en pleine guerre, à Saïgon, de se procurer du matériel neuf ; il ne pouvait donc faire autrement que d'essayer de se rabattre sur une « occasion ».

Fort heureusement, peu de temps auparavant, Hermenier qui présidait alors aux destinées de l'usine de la Société des eaux et électricité de l'Indochine à Khanhoï, avait entrepris d'y faire construire une centrale nouvelle, ce qui avait rendu disponible une vieille machine à vapeur, monocylindrique, horizontale, qui dans ses débuts, une trentaine d'années auparavant sans doute, avait bien dû développer 150 à 200 HP.

Sa vue avait séduit Girard. Démontée et remise en état, puis remontée à An-Lôc, on arriverait bien encore à en tirer au moins 120 HP.

J'ai bien connu ce monument historique, toujours en service à mon arrivée en 1928, et qui ne fut envoyé à la casse que quatre ou cinq ans plus tard.

Outre une batterie de cinq crêpeuses, assez semblable à celle de Suzannah, mais sensiblement plus large, elle actionnait (de temps à autre) une presse pour le traitement du coprah des cocotiers, une installation pour le décorticage du café, une autre pour la production d'huile d'elæis, et alimentait en courant électrique les quelques habitations d'Européens existant au Centre.

En fait, la plus grande partie de la force motrice qu'elle développait était le plus souvent perdue...

.....  
[34] C'est dans cet état d'esprit d'expectative optimiste que Girard négocia, dans la dernière période ayant immédiatement précédé l'armistice de 1918, une opération qui se révéla, en définitive, fort bénéfique pour An-Lôc : l'acquisition de la future section H.

Le portrait ci-dessous d'[Octave Dupuy](#) nous paraît assez éloigné de la réalité.

[35] Sans doute serait-il un peu excessif d'affirmer que, durant les premières années du siècle, Octave Dupuy aurait figuré au premier rang parmi les arbitres des élégances à Paris.

Peut-être, cependant, y serait-il parvenu si le temps lui en avait été laissé ; jeune, nanti de quelques rentes, impeccablement habillé, portant beau, on le voyait (paraît-il) sur les champs de courses, dans les théâtres et les restaurants à la mode.

Le cercle de ses amis était étendu. Hélas, le train qu'il menait dépassant assez sensiblement les ressources dont il pouvait disposer, le jour vînt, vers le début des années 1910, où il dut recourir à sa relations dans le monde de l'administration et de la politique pour se faire attribuer une concession « dans les colonies » afin d'essayer de s'y rebâtir une fortune très ébréchée.

C'était là pratique assez courante à l'époque, et l'on ne comptait plus, en Cochinchine, comme dans les autres territoires indochinois, les colons installés de plus ou moins longue date dont un droit conditionnel de propriété sur quelques centaines ou quelques milliers d'hectares de brousse avait constitué le seul bien tangible le jour où ils avaient, pour la première fois, mis le pied sur le quai de Saïgon <sup>7</sup>, après avoir dû renoncer aux charmes d'une vie insoucieuse en France.

La concession d'Octave Dupuy se trouvait au lieu-dit « Dong-Hap », limitrophe à l'est de celle d'An-Lôc, bordant la ligne de chemin de fer à peu près en face de la gare de Xuan-Lôc et s'étendant vers le nord sur quelque 800 hectares de forêt-clairière en excellente terre rouge.

[36] Aussitôt arrivé, il avait entrepris de mettre en valeur quelques hectares à proximité de la voie ferrée, mais la terrasse du Continental à Saïgon le voyait plus souvent que les jeunes hévéas de Dong-Hap [président de l'Association des planteurs de caoutchouc du 6 janvier 1915 au 11 avril 1917].

Tout à proximité, Girard surveillait l'évolution des événements d'un œil attentif. Et, finalement, ce qui devait inévitablement se produire arriva, à peu près en même temps que le retour de la paix en Europe.

Pour le compte de la Société des plantations d'An-Lôc, Girard se rendit acquéreur de la concession de Dong-Hap avec les quelques hévéas qui avaient réussi à survivre à la gestion négligente d'Octave Dupuy <sup>8</sup>.

Ces 800 hectares de terre rouge ne furent pas payés cher.

Pour la Société d'An-Lôc, l'acquisition était intéressante. Elle portait à 4.500 hectares environ la superficie totale de sa concession, tout en offrant, hélas, à Girard un champ nouveau pour y donner libre cours à quelques-uns des fantasmes qui l'habitaient en permanence en matière d'expérimentations agricoles.

Devenue la section H, Dong-Hap lui permit d'appliquer sur le terrain plusieurs de ses rêves : écartements entre hévéas à 18 m. x 18 m., soit 30 arbres à peine à l'hectare,

---

<sup>7</sup> Le baron Pérignon à Tourcham, dans le Sud-Annam, a sans doute été, en son temps, le modèle accompli de ces ex-fils de famille convertis par nécessité à la hasardeuse profession de pionnier en Indochine. C'est sa concession, vendue vers 1920 à Jacques Duval, qui devait devenir un peu plus tard la Société agricole et industrielle de Tourcham.

<sup>8</sup> Rentré aussitôt après en France, Octave Dupuy essaya de se réhabituer tant bien que mal à la vie de Paris telle qu'il l'avait connue auparavant. Malheureusement pour lui, bien des choses avaient changé dans l'intervalle. Au début des années 1920. on le voyait encore de temps à autre au siège de la C.C.N.E.O. et des plantations, rue Boissy-d'Anglas, toujours tiré à quatre épingles et portant beau, mais vivant sans doute très chichement de ressources plus qu'incertaines.

avec caféiers robusta ou chari intercalaires, cultures de théiers, d'elæis, de cotonniers, en monoculture ou en mélange, le tout fort heureusement sur de faibles surfaces.

.....

---

Émile GIRARD (1872-1948)  
président *p.i.* du [Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine](#)  
30 juillet 1919 au 24 février 1920

---

MARCEL PRIVÉ, DIRECTEUR D'AN-LÔC

---

COHINCHINE  
(PROVINCES DE LA)  
SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'AN-LÔC  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, 1-160)

Capital : 3.000.000 fr.  
GIRARD, administrateur délégué

PRIVÉ, directeur général  
BIASINI, gérant des plantations  
QUINTIN, chef des services techniques

---

Aperçu de quelques plantations  
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1920)

[...] La plantation d'An-Lôc, dans la province de Biênhoà, où la culture mécanique a été réalisée pour la première fois en Indochine.

Elle a une superficie de 4.500 hectares, dont un peu plus de mille sont cultivés en hévéas et fait aussi partie d'une société anonyme. Elle possède une main-d'œuvre annamite de Cochinchine et du Tonkin, et a produit, en 1923, environ 350 tonnes de caoutchouc.

C'est à An-Lôc qu'à côté de la plantation d'hévéas, il a été réservé d'importantes cultures de cocotiers, de caféiers et même de théiers et d'arbres à fruits. [...]

---

15 mars 1921 : décès à Paris de Victor Ascoli, de la CCNEO, président des Plantations d'An-Lôc, administrateur de celles de Xa-Trach, ancien président de la Chambre de commerce de Saïgon et ancien conseiller municipal de Cholon.

---

Plantations d'An-Loc  
(*La Journée industrielle*, 24 septembre 1921)

Les comptes de l'exercice 1920-21 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 22 courant. Ils se soldent par un déficit de 135.405 fr.

Le rapport mentionne que la superficie plantée est de 1.200 hectares, dont 1.000 d'hévéas et de 200 de cocotiers. La production de caoutchouc s'est élevée à 114.121 kg, en augmentation de 63.384 kg sur l'exercice précédent. Pour l'exercice en cours, la société compte sur une production de 200.000 kg.

---

## ROBERT DE VOGÜÉ, PRÉSIDENT

AEC 1922/769 — Sté des plantations d'An-Lôc, 12., rue Boissy-d'Anglas, PARIS (8<sup>e</sup>) [= CCNEO].

Capital. — Sté an., f. le 7 janv. 1911, 3 millions de fr. en 30.000 act. de 100 fr. lib, dont 5.000 act. d'apport.

Objet. — Exploit. de plant. d'arbres, à caoutchouc ou autres essences. Siège d'exploit. à An-Lôc (Cochinchine).

Conseil. — MM. le comte Robert de Vogüé [CCNEO], présid. [depuis juin 1914] ; Achille Bloch [CCNEO], Gustave Fernandez [CCNEO], Lucien Launay [CCNEO], Adrien Schwab, adm. à Paris ; Émile Girard [CCNEO], adm.dél.

---

*Bulletin Synd. pl. caoutch.*, 12 avril 1922, pp. 629-634 :  
Suzannah\* et An-Lôc : Privé, dir.

---

Plantations d'An-Loc  
(*La Journée industrielle*, 3 octobre 1922)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette société, qui s'est tenue récemment au siège social, à Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas, sous la présidence du comte de Vogüé, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice écoulé qui font ressortir un solde déficitaire. Ce résultat est dû à l'état du marché du caoutchouc. Il n'a pas, en raison de ces circonstances, été distribué de dividende.

---

PLANTATIONS D'AN-LÔC  
(*Le Journal des finances*, 27 octobre 1922)

Les résultats de 1921 se traduisent par une perte de 783.652 fr. s'ajoutant au déficit antérieur qui était de 134.405 fr.

---

NÉCROLOGIE  
Adrien Schwab  
(*Le Temps*, 29 avril 1923)

On annonce le décès à Nice de M. Adrien Schwab, médaillé de 1870, 22, rue de Douai, à Paris. Les obsèques auront lieu à Nancy. De la part de M. et M<sup>me</sup> Léon Milhaud, leurs enfants et petits-enfants, de M. et M<sup>me</sup> Paul Schwab et leur fils, et de toute la famille.

---

M. le docteur White  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1923)

M. le docteur White, délégué de la Société des Nations, accompagné de M. le docteur Asselin, est arrivé à Saïgon le 16 au soir, venant de Hanoï.

Voici le programme des visites qu'il a effectuées et se propose d'effectuer en vue «le l'organisation de la défense sanitaire en Indochine.

Matinée 17 — Visite de l'Institut Pasteur.

Soirée — Visite du lazaret du Nha-Bé et du groupe hospitalier de Cholon.

Matinée 18. — Visite du secteur d'hygiène de la province de Giadinh et de l'hôpital provincial ainsi que des organisations épidémiologiques, et de l'hôpital principal.

Départ 13 heures pour visiter le Cambodge et sanatorium Popok ville avec retour Saïgon dans la soirée du 19.

Journée 20 : consacrée à la visite du sanatorium des marins au Cap.

Retour à Saïgon le 21 avec arrêt aux plantations de Suzannah et d'An-Loc en vue de la présentation d'un type d'organisation et de défense sanitaire par la société privée sur les directives techniques du Gouvernement local.

Mardi : départ pour Singapore ou visite, en cas de retard, du poste médical de l'assistance sur le Mékong en vue de la présentation de la protection sanitaire contre les colonies limitrophes.

---

M. le gouverneur Baudoin s'intéresse aux planteurs  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juin 1923)

M. le gouverneur général et madame Baudoin se rendirent, hier dimanche, sur les plantations de Suzannah et d'An-Loc où ils furent reçus par l'administrateur délégué de la société, propriétaire des plantations M. et M<sup>me</sup> Girard. M. le gouverneur, visitant le vaste domaine, s'est montré frappé des remarquables résultats obtenus grâce à l'esprit d'organisation, à la persévérance à la méthode et aux procédés scientifiques qui président à l'exploitation des terres de Suzannah et d'An-Loc.

---



2349 COCHINCHINE — BIEN-HOA — *Plantation d'Anloc*  
*Arrivée du latex à l'usine*

[Coll. Olivier Galand](#)

BIEN-HOA \_ Plantation d'Anloc

Arrivée du latex à l'usine

Édition Photo NADAL, Saïgon. Gravure Braun & Cie. Dornach (France)

---

Jules CASTIER, nouveau directeur  
(Calais, 10 avril 1888-Paris XIV<sup>e</sup>, 17 déc. 1956)

polytechnicien,  
ancien secrétaire de la mission Candelier  
d'étude des chemins de fer du Sud de l'Indochine  
Voir [encadré](#).

---

Société des plantations d'Anloc  
*ANNUAIRE DES PLANTATIONS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE*  
(Renseignements arrêtés au 1<sup>er</sup> septembre 1923)

Situation : province de Biênhoà, canton de Binh-lam-Thuong, village de Tan-lap.

Voie d'accès : route Coloniale n° 1 et chemin de fer qui traversent les plantations dans toute leur longueur, du km. 72 au km. 80. Les gares de An-loc et de Xuan-Lôc sont en bordure des plantations et, à un kilomètre près, aux deux extrémités ; km. 72 et 80.

Distance de Saïgon : 73 km.

Propriétaire : société anonyme au capital de 3.000.000 de francs, qui doit être porté à 6.000.000 de francs en 1923.

Siège administratif à Saïgon, 22, rue Taberd.

Siège social à Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas [CCNEO].

Nature du terrain : terres rouges de forêt et raïs.

Superficie globale : 4.578 ha. 40 a. 30 ca.

Superficie plantée en hévéas : 1.034 ha. dont 766 ha. 30 a. en saignée.

Cocotiers : 195.

Caféiers (75 ha. sous hévéas en parties arrachés) : 3,40 ha. en culture seule.

Elaeïs [palmiers à huile] : 33,19 ha 29 a.

Essais de paddy, théiers, bananiers, arbres fruitiers : 2,20 ha.

Bananiers sous hévéas : 15 ha

Total : 1.267 ha.79 a.29 ca.

Nombre d'hévéas prévus : aucun projet d'extension des plantation d'hévéas.

Nombre d'arbres plantés : 132 830.

Nombre d'arbres en saignée : 116.183.

Méthode de culture : plantations espacées, entretenues par labourages

Main-d'œuvre : le personnel est composé de 4 Européens, dont une femme, et de 289 travailleurs indigènes dont : 40 engagés de l'Annam, 85 journaliers de l'Annam et de la Cochinchine, 1 engagé du Tonkin, 26 engagés chams et mois, 137 journaliers chams et mois.

Immeubles et installations : superficie couverte en bâtiments à caractère définitif : 13.572 m<sup>2</sup> 28, d'une valeur de 255.490 \$ 64 au dernier inventaire.

Matériel agricole : deux machines à câbles, deux tracteurs, une dessoucheuse, pompes à vapeur, machine Farcot, dynamo génératrice, moteurs électriques, charrues, herses, houes, fourches, etc., d'une valeur de 150 36 [illisible] \$ 44 au dernier inventaire.

Cheptel : 591 têtes, d'une valeur de 15.556 \$ 00 au dernier inventaire

Production de la plantation : variant de 1.100 à 1.500 kilogrammes par jour ; estimée, pour 1923, à 350 tonnes de caoutchouc pour l'exercice avril 1923-mars 1924, en progression d'environ 130 tonnes sur le précédent exercice.

---

Plantations d'An-Lôc  
(*Le Journée industrielle*, 13 septembre 1923)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue hier au siège, à Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas, sous ta présidence du comte de Vogüé, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1928, présentant un solde créditeur de 314.266 francs 78, qui vient en déduction du solde débiteur du compte de profits et pertes, ramené ainsi à 573.790 fr. 42.

La situation des plantations de caoutchouc s'est sensiblement améliorée au cours du dernier exercice ; les bénéfices bruts sur le compte caoutchouc se sont élevés à 879.956 fr. 30.

D'autre part, au cours du second semestre est intervenue l'application en Malaisie et à Ceylan de la loi Stevenson, qui entraîne la restriction obligatoire de la production des plantations installées dans ces régions ; la conséquence immédiate des mesures ainsi prises dans les colonies anglaises a été un relèvement des cours.

Durant l'exercice, 777 hectares sur les 1.081 plantés en hévéas, ont été saignés ; la production s'est élevée à 221.232 kg contre 173.604 kg l'année précédente ; cette production est susceptible de plus-values importantes, et le conseil estime que le rendement moyen à l'hectare atteindra 500 kg dans un avenir rapproché. À ces productions s'ajouteront les récoltes des surfaces qui seront successivement mises en saignées sur 237 hectares non encore en rendement.

M. Émile Girard, administrateur arrivé à terme de mandat, a été réélu.

Le rapport du conseil, lu à l'assemblée extraordinaire qui a suivi, signale qu'en fin d'exercice, sur les 4.578 hectares que possède la société, 1.034 hectares étaient défrichés et plantés en hévéas, 195 hectares en cocotiers et 15 hectares en éléis (arbre à huile) et cultures diverses. En outre, 300 hectares étaient aménagés et cultivés pour le pâturage du bétail entretenu sur les plantations. Enfin, les terrains pour habitations, l'usine de traitement des produits récoltés, les magasins et entrepôts représentent 88 hectares, soit un total de 1.577 hectares mis en valeur. La société dispose donc encore de 8.060 hectares pour la création de nouvelles plantations.

Les dépenses effectuées par la société pour l'aménagement de son domaine, l'édification de l'usine annexe, la constitution d'approvisionnements, se sont élevées à 10.889.894 fr. 26, y compris toutes charges financières pour la période de premier établissement, alors que, d'autre part, les ressources en capital et en obligations à rembourser ne figurent au bilan que pour 6.191.000 francs.

En vue d'assurer à la société des disponibilités suffisantes pour la mise en valeur de ses exploitations, l'assemblée, sur la proposition du conseil, a voté une augmentation de 3 millions de francs du capital social, par la création de 30.000 actions nouvelles de 100 francs, la souscription étant entièrement réservée aux actionnaires anciens. Le capital social se trouvera ainsi porté à 6 millions.

---

CAPITAL PORTÉ DE 3 À 6 MF



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'AN LOC

Cochinchine

Société anonyme

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Josset, notaire à Paris, le 24 septembre 1910

Capital social : six millions de fr.

divisé en 60.000 actions de 100 fr.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 12 janvier 1924

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Robert de Vogüé

Un administrateur (à droite) : Émile Girard

Charles Skipper & East

Plantations d'An-Loc  
(*La Journée industrielle*, 5 janvier 1924)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue hier, au siège social, à Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas, sous la présidence du comte Robert de Vogüé, a régularisé l'augmentation du capital social de 3 à 6 millions de fr. par l'émission au pair de 30.000 actions nouvelles de 100 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 30 janvier 1924)

Paris. — Modification. — Soc. des PLANTATIONS D'AN LOC, 12, Boissy-d'Anglas. — Capital porté de 3.000.000 fr à 6.000.000 fr. — Transfert du siège administratif à Saïgon, 19, Vannier. — 1<sup>er</sup> janv. 1924. — *Gazette du Palais*.

---

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 25 mai 1924)

La Société des plantations d'An-Loc a équilibré sa trésorerie grâce à son augmentation de capital de 3 millions ; on estime que les bénéfices de l'exercice en cours permettront d'amortir les pertes antérieures et qu'un dividende sera distribué en 1925.

---

Plantations d'An-Loc  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> octobre 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société au capital de 6 millions a eu lieu hier, au siège, 12, rue Boissy-d'Anglas. à Paris, sous la présidence du comte Robert de Vogüé. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923-1924, clos le 31 mars dernier, que nous avons publiés le 5 septembre. Rappelons que les bénéfices nets atteignent 777.326 fr., dont il y a lieu de retrancher le solde déficitaire de l'exercice précédent, soit 573.790 fr. 42. Après prélèvement de la réserve légale, le solde créditeur de 193.358 fr. 81 a été reporté à nouveau.

Le rapport du conseil fait ressortir le mouvement progressif des affaires de la société et rappelle que, pendant l'exercice écoulé, les cours du caoutchouc ont varié de 1 sh 3 1/2 à 1 sh. moyenne approximative pour l'année se stabilise à 1 sh. 2 et le prix moyen de vente ressort à 9 fr. 26 le kg. Les cours de la gomme, qui avaient sensiblement fléchi, il y a quelques mois, ont dépassé de nouveau 1 sh. 2. avec tendance à la hausse. Cette amélioration est justifiée par la diminution progressive des stocks et permet d'espérer que la moyenne des prix de vente, en 1924-1925, ressortira encore satisfaisante.

Le rendement des plantations, en augmentation constante, a atteint 253.710 kg en 1923-1924, et les rendements des mois écoulés de l'exercice en cours (avril à août) sont en progression de plus de 20 % par rapport à la période correspondante de 1923-1924, sans augmentation des superficies exploitées.

En prévision de l'entrée en production, durant l'exercice en cours, des lots les plus avancés des 195 hectares de cocotiers, la société a installé une nouvelle huilerie. Cette installation, suffisante en ce qui concerne les presses pour traiter les prochaines années, toute la récolte de coprah, permet, en outre, à la société d'extraire l'huile de ses graines d'hévées et de ses premières noix de palme.

Il a été également installé, au cours de l'exercice écoulé, une scierie mécanique qui permet de débiter tous les bois d'œuvre nécessaires à l'exploitation et de confectionner économiquement toutes les caisses d'emballage.

La production du café, également en progression, a laissé un bénéfice intéressant.

Le rapport signale enfin que les charges financières, encore très élevées pour l'exercice sous revue, sont sensiblement réduites pour l'exercice en cours, du fait des remboursements correspondant à l'augmentation de capital, réalisée en janvier dernier.

---

Société des plantations d'An-Lôc  
Siège social : 12, rue Boissy-d'Anglas, PARIS  
Siège administratif : 19, rue Vannier, SAIGON  
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1924)  
(n° spécial Indo-Chine)

Février 1911, 1 MF, par les mêmes personnalités que Suzannah.

Par suite d'augmentations successives nécessitées par l'extension des plantations et la création d'usines et d'ateliers, le cap. a été porté en jan. 1924 à 6 MF + 6.000 oblig. de 500 fr amortissables en 20 ans.

Domaine limitrophe de celui de Suzannah, 4.578 hect. Bordé au sud par le Transindochinois, desservi par les deux gares d'An-Lôc et Xuan-Loc, aux deux extrémités des lots plantés. La gare d'An-Lôc, à 75 km de Saïgon, est reliée par un embranchement particulier aux usines de la société où sont traités, en plus du caoutchouc, tous les produits oléagineux de la plantation, noix de coco, palmistes et graines d'hévéas ; elles comprennent une scierie où sont fabriquées, avec les bois coupés dans le domaine, toutes les caisses d'emballage nécessaires à la société ainsi qu'à celle de Suzannah.

Actuellement, il est défriché et complètement dessouché :

1.034 hect. d'hévéas, dont 780 étaient exploités fin 1923.

195 hect. de cocotiers entrés dans la période de prod.

15 hect. d'*elæis guinéensis* (palmiers à huile).

En outre, 300 hect. ont été aménagés en pâturage p. les bestiaux et 33 hect. env. affectés aux habitations, usines, magasins et entrepôts. Au total, 1.577 hect. ont été mis en valeur. [...]

Conseil d'adm. :

Cte Robert de Vogüé, off. Lh, pdt, Paris.

Émile Girard, chev. Lh, adm. délégué, Paris.

Achille Bloch, chev. Lh, Paris.

Gustave Fernandez, chev. Lh, Paris,

Lucien Launay, off. Lh, Paris.

.....

### Quelques grandes plantations

La plantation d'An-Lôc, dans la province de Biênhoà, où la culture mécanique a été réalisée pour la première fois en Indochine.

Elle a une superficie de 4.500 hectares, dont un peu plus de mille sont cultivés en hévéas et fait aussi partie d'une société anonyme.

Elle possède une main-d'œuvre annamite de Cochinchine et du Tonkin, et a produit, en 1923, environ 350 tonnes de caoutchouc.

C'est à An-Lôc qu'à côté de la plantation d'hévéas, il a été réservé d'importantes cultures de cocotiers, de caféiers et même de théiers et d'arbres à fruits.

Plantations d'An-Lôc  
(Bulletin financier et économique de l'Indochine [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
9 janvier 1925)

Cette société a été constituée en 1911. Elle recevait l'apport d'une propriété, située à An-Lôc, province de Biênhoà (Cochinchine), d'une superficie de 807 hectares, complantée d'arbres à caoutchouc et de diverses essences, un troupeau d'une centaine de têtes de bétail et la promesse de vente d'un domaine voisin.

Par acquisitions successives, la société a porté la superficie de ce domaine à 4.578 hectares d'un seul tenant. Ce domaine, situé à 75 kilomètres de Saïgon, est desservi sur toute sa longueur, soit 5 kilomètres, par la ligne de chemin de fer de Saïgon à Nha-Trang et par la route reliant Saïgon-Hanoi.

La société n'a encore mis en culture qu'un tiers environ de ce territoire et y a diversifié les plantations. Celles-ci se repartissent actuellement comme suit :

	Hectares
Hévéas	1.034
Caféiers	75
Cocotiers	195
Palmiers à huile elæis	30
Pâturages	300
En réserve	env. 3.000

Sur les 1.034 hectares plantés en hévéas, 777 hectares sont actuellement en exploitation, les 257 autres devant venir à la phase de production au cours des prochains exercices. Sur ces 777 hectares, 75 sont complantés avec des caféiers intercalaires.

Les premiers lots des 195 hectares plantés en cocotiers doivent entrer en production au cours du présent exercice 1924-1925. Une huilerie a été installée dont deux des trois grandes presses sont commandées directement par un moteur électrique de 20 chevaux. Cette organisation permettra de traiter la récolte de coprah, d'extraire l'huile des graines d'hévéas et des premières noix de palme. Mais il convient de prévoir de plus importantes installations dans quatre ou cinq ans.

Le capital originel de 1 million de francs, dont la moitié aux apports, fut élevé à 2 millions en juillet 1912, à 2.500.000 en octobre 1914, à 3 millions en septembre 1916, à 6 millions en janvier dernier, en 60.000 actions de 100 fr.

Exercices au 31 mars	Production de caoutchouc	Bénéfices bruts	Bénéfices nets
	(kg)	(francs)	
1920	50.737	—	—
1921	114.121	—	134.405

1922	173.604	97.585	783.652
1923	221.232	891.898	341.266
1924	253.710	2.488.767	777.326

Le déficit de 918.057 fr. résultant des exercices 1921 et 1922 a pu être complètement amorti cette année. Après amortissement d'une perte de 162.500 francs sur différence de change en Indochine et versement de 10.777 fr. à la réserve légale, il a pu être reporté à nouveau 193.359 fr.

Le relèvement des cours du caoutchouc en 1923-1924, par rapport au précédent exercice, et la progression de la production sans augmentation parallèle des dépenses, ont permis d'obtenir des résultats nettement supérieurs à ceux des exercices précédents.

Le prix moyen de vente est ressorti à 9 fr. 26 le kilo, déterminant ainsi des recettes suffisantes pour couvrir les frais de toutes natures et les charges financières afférentes aux parcelles exploitées et de réaliser un profit net de 777.326 fr.

Les charges financières, encore très élevées pour l'exercice passé sous revue, sont sensiblement réduites pour l'exercice en cours du fait des remboursements correspondant à l'augmentation de capital réalisée en janvier dernier.

#### BILAN AU 31 MARS 1924

ACTIF	
Frais d'augmentation de capital	84.320 70
Immeubles	1.128.192 25
Mobilier Indochine	52.851 70
Matériel agricole et industriel	726.636 25
Bestiaux	127.647 75
Plantations hévéas	6.458.148 81
Plantations cocotiers	1.893.632 64
Cultures diverses	101.640 60
Caoutchouc	77.883
Approvisionnement divers en magasin	173.241
Disponibilités	279.556 96
Débiteurs divers	61.83731
	<u>11.165 588 97</u>

PASSIF	
Capital	6.000.000
Obligations	2.877.500
Prime d'émission actions nouvelles	250.000

Créanciers divers	1.834.553 39	
Profits et pertes :		
Solde débiteur de l'exercice 1922-1923	777.326 00	
moins solde débiteur de l'exercice 1923-1924,	573 790 12	203.535 58
		<u>11.105.588 97</u>

La Société des plantations d'An-Lôc semble être sortie de l'ère des difficultés et on pourrait avoir quelques espérances à l'égard des destinées de ses titres Mais qui animera ces derniers ? écrit la *Revue financière*.

---

Plantations d'An-Lôc  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
18 septembre 1925)

Les cours ont été assez poussés pendant la période d'emballage sur les valeurs de caoutchouc. Aujourd'hui sont-ils trop élevés ou bien présentent-ils encore une marge d'avance appréciable ? Il serait difficile d'en décider. Dans la normale, les rendements probables suffiraient pour assurer des résultats supérieurs à ceux de 1924-25, cependant satisfaisants. Mais, il n'est pas certain que le capital ne sera pas augmenté.

---

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'AN-LOC  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> octobre 1925)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 29 septembre sous la présidence du comte Robert de Vogüé. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1924-25 qui font ressortir un bénéfice net de 1.573.614 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 193.358 fr., après 185.960 fr. d'amortissements. Le dividende a été fixé à 20 fr. brut par action, payable le 15 octobre prochain.

MM. A. Bloch, G. Fernandez et le comte Robert de Vogüé, administrateurs sortants, ont été réélus.

La production de caoutchouc de l'exercice s'est élevée à 290.383 kg, en progression de 37.173 kg. Les cours se sont maintenus à un niveau un peu supérieur à ceux de 1923-24.

L'huilerie a fonctionné normalement. Les lots de cocotiers commencent à produire. La scierie a donné les résultats escomptés pour le débit des bois d'œuvre.

---

Saïgon  
NAISSANCE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 octobre 1925)

Micheline Hélène, fille de Jules Pierre Robert Gaston Georges Castier, directeur des Plantations Suzannah et d'An-loc, à Saïgon, et de Henriette Marguerite Grouillebois, née le 5 octobre à Saïgon, 1, rue Rousseau.

---

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
23 octobre 1925)

Les comptes des Plantations d'An-Lôc pour l'exercice au 31 mars 1925, qui ont été présentés à l'assemblée du 29 septembre, accusent un bénéfice d'exploitation de 2.528.335 fr. contre 1.488.766 fr. en 1923-24, dont 2.384.248 fr. contre 1.433.045 fr. de bénéfices sur ventes de caoutchoucs. Déduction faite des frais généraux et du service financier des obligations, le bénéfice net est de 1.573.614 fr. contre 777.326 fr. Il y a lieu de noter qu'ils ont été réalisés avant la hausse du produit, le prix moyen de vente s'établissant à 12 fr. 77 le kg (contre 9 fr. 26 précédemment). Dividende 20 fr. par action.

---

Société des Plantations d'An-loc  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
20 novembre 1925)

La progression probable de la production en 1926 et 1927 avec la hausse des caoutchoucs permet d'espérer des bénéfices très supérieurs pour les années futures.

Fondée en 1911 pour une durée de 50 ans, la société a pour objet l'exploitation de plantations d'arbres à caoutchouc, d'arbres et d'arbustes de toutes autres essences. Elle s'occupe également de toutes opérations commerciales, industrielles, financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Le capital, fixé à l'origine à 1 million, fut successivement porté à 2 millions en 1912 ; à 2.500.000 en 1914 ; à 3 millions en 1919, puis à 6 millions en 1923. Il est divisé en 60.000 actions de 100 francs.

Il n'existe pas de parts de fondateur, mais la société a contracté, en 1918, un emprunt de 3 millions de francs amortissable de 1922 à 1942. Cette dette obligatoire ne figure plus au bilan du 31 mars 1925 que pour 2.808.000 francs.

La Société exploite le domaine d'An-Lôc, dans la province de Bien-Hoa, en Cochinchine. Les plantations d'arbres à caoutchouc ont une superficie de 1.034 hectares, 195 hectares sont consacrés aux cocotiers, et il existe 550 hectares environ de cultures diverses.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est réunie le 29 septembre sous la présidence de M. le comte Robert de Vogüé, président du conseil d'administration.

À l'unanimité, elle a approuvé les comptes de l'exercice 1924-1925 se soldant par un bénéfice net de 1.573.614 fr. 95 contre 777.236 francs l'année précédente. Ces brillants résultats sont dus à l'augmentation des cours du caoutchouc et à la progression de la production sans augmentation parallèle des dépenses. Il faut remarquer que la hausse du caoutchouc, en 1924, a été bien minime en comparaison des cours cotés depuis mai dernier. On peut donc espérer, pour l'exercice en cours, des bénéfices nettement supérieurs à ceux, déjà très intéressants de l'exercice précédent.

Le prix moyen de vente est ressorti à 12 fr. 77 contre 9 fr. 26 l'exercice 1923-1924, alors que, par contre, les charges financières de la société ont diminué de mois en mois. Le conseil a indiqué que les comptes débiteurs à la colonie pour les prêts-primés et en banque étaient entièrement remboursés depuis le 30 juin dernier.

Au cours du dernier exercice, la production de caoutchouc s'est élevée à 290.883 kg., soit une plus-value de 37.173 kg. Cette production augmentera encore non seulement par la mise en exploitation de nouvelles parcelles en 1926 et 1927, mais, aussi, du fait que les arbres en plantations espacées, saignés modérément, se développent régulièrement d'année en année.

Les cours du caoutchouc ont permis la réalisation de la récolte à un cours moyen un peu supérieur à celui obtenu en 1923, alors que les méthodes de saignées alternées et d'entretien économique avec un personnel très limité ont maintenu les dépenses de frais généraux au strict minimum permettant ainsi l'augmentation des recettes.

L'huilerie installée l'an dernier a fonctionné normalement pour le traitement des produits oléagineux récoltés sur les plantations : coprah, graines d'hévéas et noix d'elæis. Les lots de cocotiers commencent à produire et le conseil espère une progression de rendement sensible sur les prochaines récoltes.

La scierie a donné les résultats escomptés pour le débit de bois d'œuvre nécessaire à l'exploitation et pour la fabrication des caisses d'emballage des produits.

Le rapport signale que la société a souscrit, au cours de l'exercice, à 4.000 actions de 100 fr. de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, qui a été constituée en novembre 1924.

Cette nouvelle société possède un domaine de huit mille hectares situé au sud de la propriété de la Société agricole de Suzannah. Ce domaine sera mis progressivement en valeur par des plantations d'hévéas et d'elæis. La Société des Plantations d'An-Lôc loue à cette nouvelle entreprise le matériel non utilisé par son exploitation et moyennant une rétribution proportionnelle, elle assure le service administratif.

---

Arnaud de Vogüé,

*Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)*

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[59] Aussi bien à Suzannah qu'à An-Lôc, Castier ne laissa guère de traces de son passage à la direction générale, si l'on en excepte, au centre de la plantation et tout à proximité de l'usine d'An-Lôc, la construction dénommée « château chinois » par le premier Européen ayant eu à s'y loger, appellation qui lui fut généralement conservée par la suite.

L'histoire en avait été la suivante.

Comme directeur général, Castier avait eu quelques démêlés avec un débiteur récalcitrant qui, apparemment, ne possédait pour tout bien tangible qu'une antique maison annamite en bois, dans une des vieilles provinces sur la côte d'Annam.

Étant allé voir la maison, Castier, en homme de goût, en apprécia fort l'aspect, aussi bien intérieur qu'extérieur.

[60] Il pensa qu'on pourrait la démonter et que, transportée en pièces détachées à An-Lôc, elle y ferait un logement fort convenable pour un Européen.

Mis à exécution, ce projet se révéla cependant moins satisfaisant qu'il ne l'avait espéré : le coût du transfert et de la réédification apparut comme considérablement plus onéreux que n'aurait été la construction d'une maison nouvelle, même de dimensions beaucoup plus vastes.

En outre, on constata à l'usage qu'elle était totalement dépourvue de confort, car beaucoup trop basse de plafond pour permettre une aération suffisante.

Cela dit, elle ne manquait certes pas de pittoresque, avec ses poutres anciennes en bois sculpté et ses cloisons artistement travaillées, qui auraient pu rappeler, d'assez loin cependant, certaines des antiques constructions de la Cité impériale de Hué.

Mais, bien évidemment, elle n'était pas à sa place sur une plantation d'hévéas...

---

## FRANÇOIS LEFEVRE, NOUVEAU DIRECTEUR

Né le 5 juillet 1884.

Entré dans l'administration indochinoise le 1<sup>er</sup> octobre 1905.

Chevalier de la Légion d'honneur : ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe des ponts et chaussées, chef de la circonscription territoriale de l'Annam ; 17 ans, 9 mois de services, dont 12 ans 4 mois aux colonies ; 4 campagnes de guerre. Titres exceptionnels : a rendu les services les plus signalés. Par son énergie, sa compétence, son sens du commandement, a permis l'ouverture définitive, de bout en bout, de la route Mandarine, livrant à la circulation plus de 10.000 kilomètres de routes établissant par des services d'automobiles la liaison définitive entre la Cochinchine et le Tonkin. Son œuvre, en Annam, en particulier, qu'il s'agisse d'hydraulique agricole ou de travaux de chemins de fer (il est l'auteur du projet Vinh-Dongha). restera un modèle d'équilibre, d'intelligence pratique et de rapidité d'exécution (*Journal officiel de la République française*, 16 août 1922).

Décédé le 21 avril 1938 dans le naufrage d'une pirogue sur le Mékong entre Luang-Prabang et Pakou (Laos).

L'un de ses fils, lieutenant d'artillerie, épouse en 1928 Madeleine Tharaud, fille du résident de Hadong, nièce des écrivains Jérôme et Jean Tharaud.

Arnaud de Vogüé,

*Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)*

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[61] À An-Lôc comme à Suzannah, Girard s'était obstinément refusé à étendre les surfaces [62] plantées en hévéas. Les sollicitations pressantes de ses collègues finirent cependant par avoir raison de sa résistance et, en 1926, un programme de 200 à 300 hectares de plantations nouvelles fut adopté pour chaque société.

Dès lors, dans le petit monde assez fermé des planteurs de caoutchouc à Saïgon, on se posa aussitôt la question : à quels écartements, cette fois-ci, Girard allait-il se décider à les réaliser sur le terrain ?

En dernier lieu, une douzaine d'années auparavant, il avait planté à An-Lôc des centaines d'hectares à 10 m. x 10 m., soit à une densité d'à peine cent arbres à l'hectare.

S'il avait fait, un peu plus tard, à la section H, une « démonstration » de culture de l'hévéa à des espacements de 18 m. x 18 m., sur quelques dizaines d'hectares, il ne s'était agi là, de sa part, avait-il dit ensuite, que d'une expérience qui n'appelait pas de lendemain.

Cependant, il ne pouvait contester que les nombreux lots d'An-Lôc plantés à 10 m. x 10 m., âgés maintenant de dix à douze ans, ne donnaient encore qu'un rendement très faible, ne dépassant que de peu 300 kg par hectare et par an dans les meilleurs lots. Il lui était donc difficile de continuer à soutenir que ce type de plantation espacée à l'excès représentait la solution idéale.

Pour concilier à la fois le minimum de densité à l'hectare indispensable en vue d'obtenir des rendements à peu près corrects, et l'aération dans les lots qu'il estimait toujours nécessaire afin de favoriser la croissance des jeunes hévéas, Girard en vint à imaginer un système original qui, à ma connaissance, ne reçut jamais ailleurs en Extrême-Orient, d'autre application que celle qu'il entreprit de pratiquer en 1926, et les deux ou trois années suivantes, sur les plantations dont il avait la charge.

C'était un système parfaitement simple, qui consistait à laisser, sur le pourtour de chaque hectare planté à l'espacement de 5 m. x 5 m., des bandes de terrain libre de 20 mètres de large qui quadrillaient du nord au sud et d'est en ouest toute la surface utile des lots.

Au lieu de 400 arbres théoriques à l'hectare, on obtenait ainsi une densité un peu inférieure à 300 arbres, ce qui présenterait plus tard l'inconvénient de diminuer d'autant les rendements à en espérer.

En outre, dans l'immédiat, la nécessité de nettoyer ces bandes de terrain non planté et d'en extirper en permanence le *tranh* représenterait un supplément de charges non négligeable : Girard, il est vrai, ne pouvait avoir cure de ce dernier inconvénient puisqu'il ignorait totalement, comme on le sait, ce que pouvait être un prix de revient.

---

ANLOC (Société des Plantations d')  
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926)  
(Renseignements arrêtés au 1<sup>er</sup> septembre 1926)

Sur le village de Tan-lap, canton de Binh-lam-thuong, province de Biênhoà.

Voies d'accès : route Coloniale n° 1 et chemin de fer qui traversent les plantations dans toute leur longueur du kilomètre 72 au kilomètre 80. Les gares d'Anloc et de Xuan-loc sont en bordure des plantations et à un kilomètre près, aux deux extrémités : km. 72 et 90.

Distance de Saïgon : 76 km.

Propriétaire : Société anonyme, siège social à Paris, 1, rue Boissy-d'Anglas. Siège administratif à Saïgon : 19, rue Vannier.

Nature du terrain : terres rouges de forêts et raïs.

Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : en 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1917, 1918, 1919 et 1920.

Superficie globale : 1.578 ha, 40 a. 30 ca.

Superficie plantée en hévéas : 1.034 ha. (Nouvelles plantations de 150 ha. en cours.)

Nombre d'hévéas prévus : extension en cours.

Nombre d'hévéas plantés : 132.830.

Nombre d'hévéas en saignée : 118.229.

Nombre d'arbres par hectare : arbres plantés à espacement variable.

Méthode de culture : plantations espacées entretenues par labourages. Essais de plantes de couverture.

Méthode de saignée : saignées par alternance.

Main-d'œuvre : 172 engagés et 684 journaliers.

Immeubles et installations : superficie couverte en bâtiments à caractère définitif : 13.600 mètres carrés d'une valeur de 254.702,28 piastres au dernier inventaire.

Matériel agricole : la plantation emploie des machines à câbles, tracteurs, dessoucheuses, locomobiles, etc. d'une valeur de 181.243 piastres au dernier inventaire.

Cheptel : 737 têtes.

Production 1<sup>er</sup> semestre 1926 : 144 tonnes.

Production 2<sup>e</sup> semestre 1926 (probable) : 210 tonnes.

Production annuelle : 333 tonnes durant le dernier exercice de avril 1925 à mars 1926.

Autres cultures de la plantation : cocotiers : 195 ha. Caféiers : 75 ha. sous hévéas (une grande partie de ces caféiers sont éliminés) et en culture seule : 3 ha. 40 a. Elæis : 33 ha. 19 a. Cultures d'essais : arbres fruitiers (théiers et bananiers en cultures intercalaires dans les hévéas et cocotiers) et cotonniers : 2 ha. 20 a.

Capitaux investis dans la plantation : 6.000.000 fr.

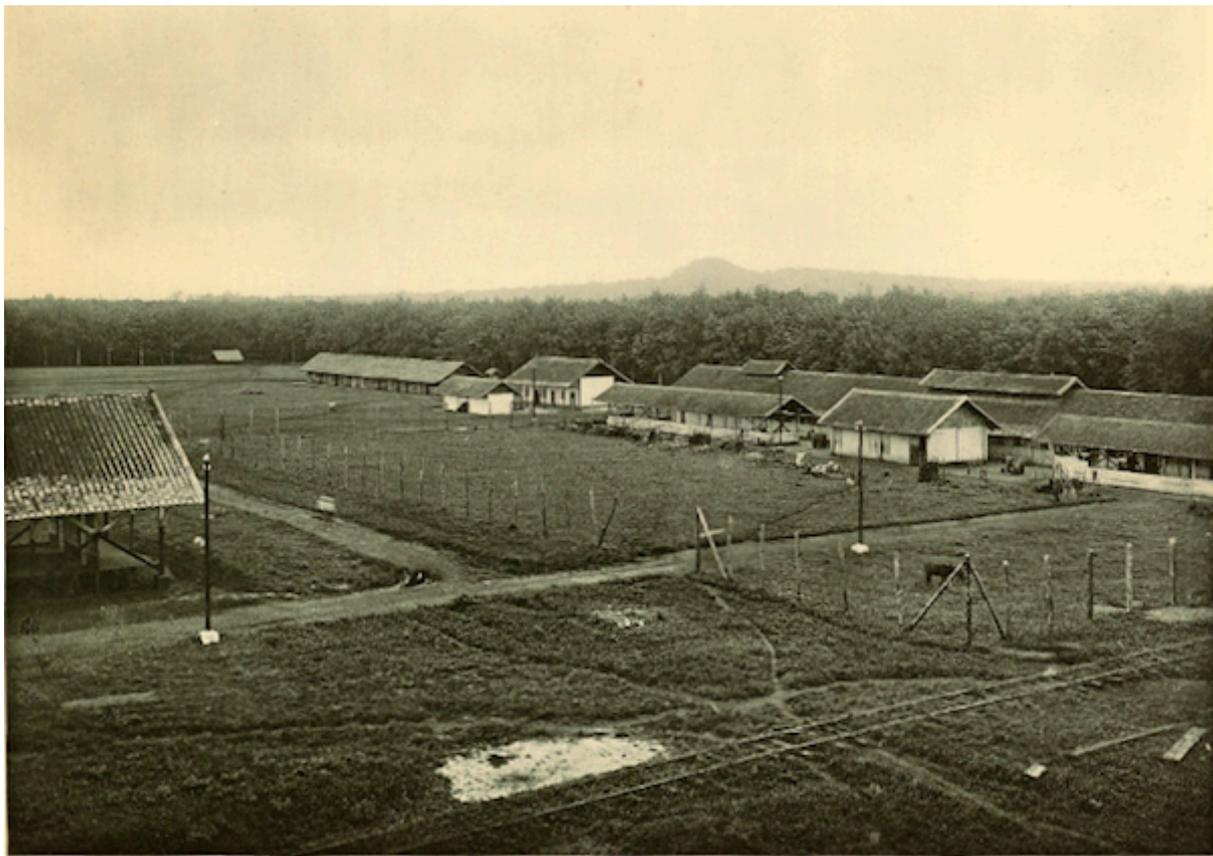


Planche 10. — Bâtiment pour personnel indigène

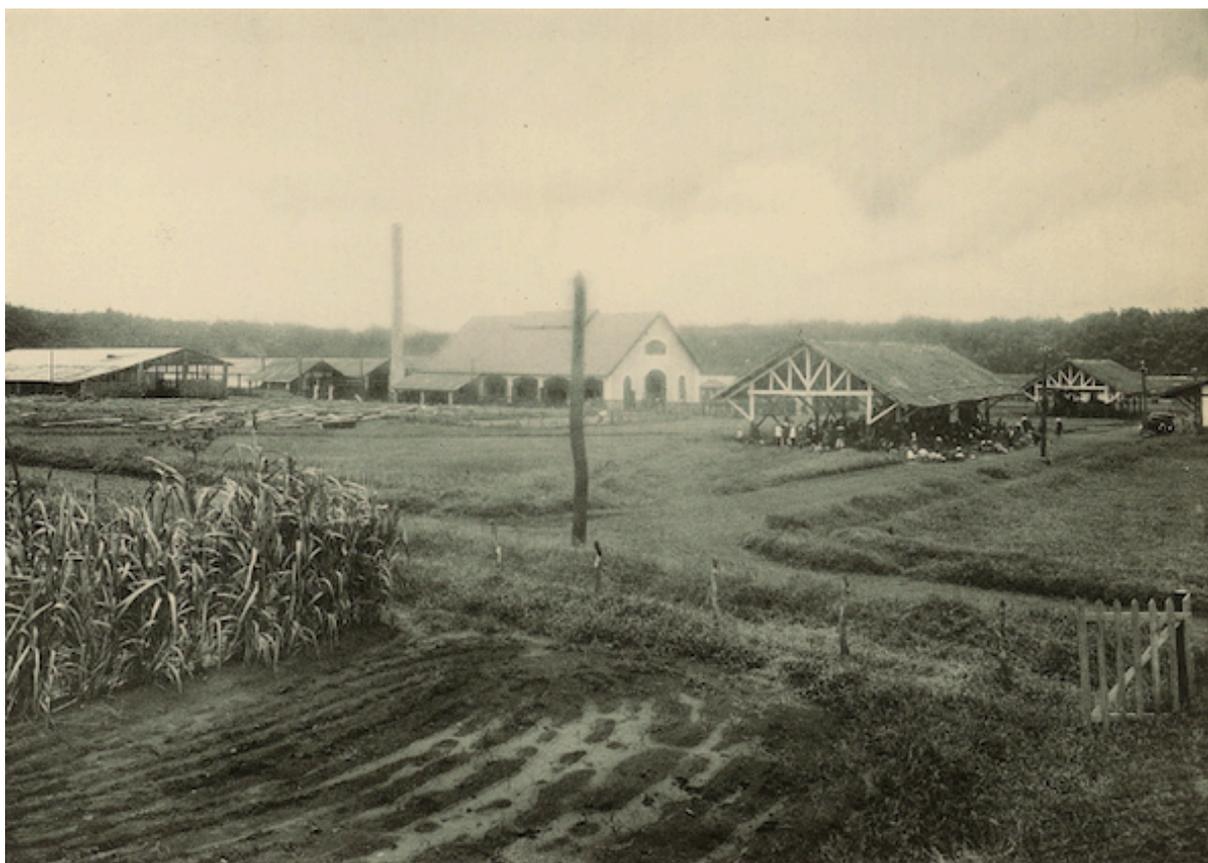


Planche 11. — Vue générale sur l'usine et le marché



Planche 12. — Vue intérieure de l'usine.  
Laminaires — Bacs de coagulation — Wagonnets



Planche 13. — Cocotiers de 5 ans.



Planche 14. — Mimosées dans les lots d'hévéas plantés à 10 m. x 10 m..

Société des Plantations d'An-Loc  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> octobre 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1926, passant apparaître un bénéfice net de 10 millions 730.024 fr. formant avec le report antérieur un disponible de 10.851.693 fr. Le dividende total a été fixé à 100 fr. par action, payable le 6 octobre prochain, sous déduction des impôts. Une somme de 3 millions a été affectée au fonds d'amortissement. Le report à nouveau est de 181.364 francs.

L'assemblée a ratifié ma nomination de MM. Henri Hoffet, Édouard Houïtte de Lachensais et Jean de Vogüé [tous de la CCNEO], en qualité d'administrateurs.

La production de caoutchouc de l'exercice s'est élevée à 333.421 kg, en progression de 42.588 kg. Les cours du caoutchouc ont fléchi progressivement depuis décembre 1925 et semblent fixés provisoirement à environ 20 pence.

La société a maintenu ses méthodes d'entretien et de saignées alternées qui donnent toute satisfaction.

Les produits accessoires sont en progression, mais n'ont encore qu'une importance secondaire du fait de la faible superficie consacrée à des cultures diverses à titre d'essai.

Les bénéfices réalisés au cours de l'exercice ont permis d'entreprendre des travaux d'extension des plantations d'hévéas sur une superficie de 200 hectares, dont 120 seront plantés avant la fin de la saison actuelle des pluies. La société compte planter régulièrement désormais 200 hectares d'hévéas annuellement jusqu'au doublement de la superficie actuellement plantée.

(*Le Journal des finances*, 15 octobre 1926)

An-Lôc revient à 2.175 coupon détaché. L'assemblée ordinaire tenue le 30 septembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1926, faisant apparaître un bénéfice net de 10 millions 730.024 fr. formant avec le report antérieur un disponible de 10.851.633 fr. Le dividende total a été fixé à 100 fr. par action, payable immédiatement sous déduction des impôts. Une somme de 3 millions a été affectée au fonds d'amortissement.

---

Notre étude financière  
AN-LOC

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1926)

La Société des Plantations d'An-Loc fut créée en 1911 au capital d'un million de francs pour exploiter le domaine d'An-Loc que lui apportait M. Émile Girard avec la promesse de vente d'un domaine voisin.

Le capital fut porté à 2 millions en 1912, à 2.250.000 francs en 1914, à 3 millions en 1919 et enfin à 6 millions en janvier 1924. Il existe donc 60.000 actions de 100 fr entièrement libérées ; il n'y a pas de parts de fondateur.

Les débuts de la société furent pénibles, car elle eut à souffrir de la hausse de la piastre et de la crise de mévente du caoutchouc qui se produisit au moment précis où la plantation entraînait en rapport. Aussi la société dut-elle en 1918 émettre un emprunt obligataire de 3 millions à 9 %, amortissable de 1922 à 1942. Elle dut aussi, pour mettre son domaine en pleine valeur, recourir à des crédits bancaires et à divers concours financiers dont le plus important fut celui de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, avec laquelle, d'ailleurs, la société est maintenant plus ou moins liée, ayant en commun avec elle le siège social et plusieurs administrateurs.

Le domaine de la société s'étend aujourd'hui sur 4.578 hectares et comprend 1.200 ha. environ plantés en hévéas, 200 en cocotiers, 30 en palmiers à huile (*elæis*), 75 en caféiers. Il est fort bien situé, en terres rouges, à 75 km. de Saïgon et à 5 de la voie ferrée qui va de Saïgon à Nhatrang.

Le matériel est important et comprend, outre les bâtiments pour coaguler et sécher le latex, une huilerie avec trois grandes presses et une scierie mécanique.

La production de caoutchouc est passée de 50 tonnes en 1919-1920 à 114 à 1920-21, 173 en 1921-22, 221 tonnes en 1922-23, 253 en 1923-24, près de 291 en 1924-25 et enfin plus de 333 tonnes en 1925-26.

Cette progression est très impressionnante par sa régularité et elle ne manquera pas de se poursuivre, la société ayant décidé de planter chaque année 200 ha. au moins en hévéas.

La société a bénéficié du patronage de la Société de Suzannah, qui est son aînée de quatre ans, et de la haute expérience de M. Émile Girard qui est, de l'avis de tous, le Français qui connaît le mieux la question du caoutchouc. La plantation d'An-Loc a profité des enseignements de Suzannah et c'est pourquoi elle est très supérieure à cette dernière. Les arbres, notamment, y sont plus espacés et l'on peut dire d'elle que c'est vraiment une plantation modèle, alors que Suzannah et d'autres vieilles plantations se ressentent des tâtonnements du début.

An-Loc n'est ni trop jeune ni trop vieille et, à ce point de vue, elle jouit d'une situation à peu près unique.

Ses plantations de café, de cocotiers et d'*e/æis* sont très belles et représentent pour elle une garantie contre une baisse éventuelle des cours du crêpe. Quoique jeunes, ces plantations ont rapporté pour le dernier exercice un bénéfice de 268.000 francs, ce qui est un gage certain d'avenir.

La société possède un portefeuille intéressant qui figure au bilan pour 1.460.000 francs, mais qui vaut en réalité beaucoup plus ; il comprend notamment 4.000 actions de 100 francs de la Société de Cam-Tiêm avec laquelle, d'ailleurs, An-Loc a passé une convention pour l'exploitation du domaine de celle-ci

Elle a acquis aussi 8.000 actions de 100 francs de la Biênhoà industrielle et forestière qui possède en toute propriété 80.000 ha. de forêts et qui doit planter 2.000 hectares d'hévéas d'ici un an. La société a encore souscrit à 200 actions de 100 francs du Caoutchouc régénéré.

Le bénéfice net de l'exercice 1925-1926 a été de 10.730.000 francs contre 1.573.614 en 1924-25. Il a permis de donner aux actions un dividende de 100 % (20 % en 1924-25), malgré une affectation de 3 millions au fonds d'amortissement.

La société est donc aujourd'hui dans une situation splendide. Certes, le dernier exercice a été exceptionnel, mais les perspectives d'avenir sont magnifiques et l'affaire n'est pas surcapitalisée. Au cours de 2.200 francs l'action, elle est capitalisée à 130 millions, ce qui n'est nullement excessif pour une production qui dépassera cette année 350 tonnes. de caoutchouc.

Si l'on se rappelle que les actions valaient en 1923, avant le boom du caoutchouc, 460 francs et qu'elles, ont déjà monté à 2.750, on ne peut que constater que c'est là une des meilleures caoutchoutières indochinoises et il faudra profiter de la baisse qui s'amorce sur les valeur indochinoises pour mettre cette valeur en portefeuille.

---

Groupe des soc. de plant. : Suzannah, An-Lôc, Cam-Tiêm  
(*Les Annales coloniales*, 4 mars 1927)

[...] La deuxième plantation désignée dans le groupe est la Société des plantations d'An-Lôc.

Les méthodes déterminées et mises au point à Suzannah ont, au fur et à mesure du développement de cette plantation, qui fait l'admiration de tous les spécialistes qui la connaissent, été appliquées sans aucun retard.

Ces conditions permettent d'obtenir, en moyenne générale, les rendements exceptionnels de près de deux mille kg de caoutchouc sec par saigneur contre 600 à 900 dans la bonne moyenne des exploitations. [...]

---

PARIS-SOIR À LA BOURSE  
Faits et chiffres  
Société des Plantations d'An-Loc  
(*Paris-Soir*, 11 septembre 1927)

Les bénéfices nets de l'exercice clos le 31 mars 1927 se sont élevés à 6 millions 210.097 francs contre 10.730.025 en 1925.

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 29 septembre l'affectation de 2 millions de francs au fonds d'amortissement et la distribution d'un dividende de 60 francs aux actions.

À l'actif du bilan, les comptes d'immobilisations sont en augmentation de 691.925 fr., en suite d'acquisitions nécessitées par l'exploitation et les extensions et

figurent pour un montant total de 11.079.236 fr. D'autre part, les valeurs réalisables ou disponibles figurent pour 9.620.374, les titres en portefeuille (17.465 actions Cam-Tiêm, 8.000 actions Biênhoà, 400 actions Société agricole et industrielle de Tourcham) étant comptés à leur prix d'acquisition.

Au passif, les créanciers divers sont de 1.686.979 fr. ; la réserve légale atteint les 10 % du capital, soit 600.000 francs, et le fonds d'amortissement est de 3 millions de francs.

La superficie mise en valeur atteint au 31 mars 1927 : 1.657 hectares comprenant : 1.122 ha. plantés en hévéas (en augmentation de 88 ha.), 195 ha. en cocotiers, 40 ha. de cultures diverses et 300 ha. de pâturages. (*Agence économique et financière.*)

---

Plantations d'An-Loc  
(*Cote de la Bourse et de la banque, 30 septembre 1927*)

L'assemblée du 29 septembre a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 mars 1927, qui se soldent par un bénéfice net de 6.210.097 fr. 99, et fixé le dividende à 60 fr. par action. Il a été affecté 2 millions aux amortissements contre 3 millions l'an dernier ; 200.000 fr. à la réserve facultative, la réserve légale étant entièrement constituée.

---

Arnaud de Vogüé,  
*Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)*  
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[128] Lors de mon arrivée à Saïgon, en février 1928, le directeur alors en exercice à An-Lôc s'appelait Poirier. Il s'y trouvait depuis deux ans. Venu de la métropole, n'ayant jamais, à ma connaissance, séjourné Outre-Mer, il ne pouvait se prévaloir d'aucun diplôme d'aucune école quelconque, ayant fait jusqu'à cette date son chemin dans des emplois plutôt subalternes au service d'entreprises de travaux publics ou similaires.

Son peu de qualification professionnelle avait, sans doute, joué en sa faveur : Girard avait toujours préféré, en effet, engager des gens qui, ne sachant rien par eux-mêmes du métier qu'ils auraient à pratiquer sur les plantations, seraient moins enclins à vouloir y appliquer des théories, personnelles ou apprises, qui pourraient se trouver en contradiction avec les siennes propres.

Cette remarque faite, je ne crois pas qu'on puisse dire que Poirier ait été un mauvais directeur pour An-Lôc, et, sous son autorité, la plantation n'a certainement pas périclité de son fait.

C'était un homme entre deux âges, d'un comportement paisible, recherchant de préférence sa tranquillité personnelle en essayant de se garder de toute complication possible, ce en quoi il agaçait fortement Lefevre qui le trouvait nonchalant et inefficace.

Quant à Girard, il n'aurait guère pu le prendre en défaut dans l'application de ses fameuses directives, s'agissant aussi bien des saignées que de la fabrication du caoutchouc, dans lesquelles Poirier se serait bien gardé d'introduire la moindre innovation si l'idée lui en était venue — ce qui, d'ailleurs, n'avait pas été le cas.

Il accomplissait consciencieusement son travail de bureau, en y consacrant, il est vrai, me semblait-il, plus de temps qu'il n'aurait fallu, ce qui ne l'empêchait pas de circuler beaucoup dans la plantation. Lefevre, qui en faisait parfois la remarque, ne manquait pas d'ajouter que du jour (quelques années auparavant) où on avait cru bon de doter d'une voiture chacun des directeurs de Suzannah et d'An-Lôc, on avait trouvé ainsi le

moyen le mieux assuré pour que [129] toutes les pistes intérieures des plantations soient maintenues en bon état d'entretien...

Au centre d'An-Lôc, Poirier était fort bien secondé par un jeune assistant européen nommé Lavit, originaire du Sud-Ouest, et arrivé sur la plantation près de trois mois auparavant.

Tandis que Lavit avait été chargé de s'occuper de tout ce qui concernait l'usine, ainsi que de la supervision des sections A et B, trois surveillants eurasiens s'étaient vu confier les sections C, D et H, ce qui ne représentait, pour aucun d'entre eux, un besoin écrasant.

De tout ce monde, européen ou assimilé, Lavit était certainement le plus actif. À cet égard, il suppléait utilement aux allures un peu lentes de Poirier<sup>9</sup>.

Pratiquement, le plus ancien à An-Lôc, il y avait fait lui-même et sur le tas son apprentissage du métier, en sorte qu'il savait finalement pas mal de choses sur l'hévéa comme sur la fabrication du caoutchouc, et, étant du Sud-Ouest dont il avait conservé l'accent, les confiait volontiers à ses interlocuteurs.

Malheureusement pour lui, son retour en congé en France devait, un peu plus tard, coïncider avec l'aggravation de la crise, de sorte qu'il ne fut pas estimé possible, à Paris, en 1930, de le réengager pour un nouveau contrat.

Mieux encadré, et placé sous l'autorité d'une direction compétente, il aurait sans doute pu faire assez vite un bon planteur. Ainsi fut-il victime des circonstances du moment, sans qu'on ait véritablement rien eu à lui reprocher. Je l'ai déploré à l'époque comme une injustice, hélas, parmi beaucoup d'autres que l'effondrement des cours du caoutchouc rendait inévitables à l'époque.

---

#### CHRONIQUE FINANCIÈRE (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 juin 1928)

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1928

[...] En ce qui concerne le groupe Girard (Suzannah, An-Lôc, Câm-Tiêm) nous formulerons des réserves inspirées des dépenses excessives auxquelles on s'y livre généralement : les plantations modèles, c'est très beau et très bien, mais il y a une limite et M. [Émile] Girard la dépasse souvent. En Malaisie et aux Indes néerlandaises, tous les planteurs subviennent à un fonds commun destiné à des essais. Ici, c'est M. Girard qui assume seul ces dépenses et, ma foi, ça n'a rien de très réjouissant pour les actionnaires. [...]

---

Liste définitive par ordre alphabétique des électeurs français de la  
[chambre d'agriculture de la Cochinchine](#) pour l'année 1929  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 4 avril 1929, pp. 3-36)

N <sup>o</sup>	Noms et prénoms et domicile	Profession	Lieux d'exploitation
602	Poirier, Léon	Directeur plantation d'An-lôc	Biênhoà

Notre carnet financier

---

<sup>9</sup> Rentré en congé en Europe au printemps 1929, Poirier ne fut pas réengagé par Girard pour un nouveau contrat.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1929)

Société des Plantations d'An-Loc. — Les bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 1929 sur l'exploitation des plantations, les produits accessoires, intérêts et divers se sont élevés à 1.652.881 fr. 83. Déduction faite des frais généraux et charges d'intérêts sur obligations, le bénéfice net ressort à 484.248 francs.

À l'actif du bilan, les immobilisations se sont accrues de 871.321 fr. 65 dont 820.228 fr. 45 pour les extensions de plantations d'hévéas et 51.093 fr. 20 pour dépenses nouvelles aux comptes « Matériel agricole et Mobilier ».

Tenant compte des conditions actuelles d'exploitation des plantations de caoutchouc, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice, soit 484.248 francs, qui, ajouté au solde de l'exercice précédent, de 503.861 fr. 50, formera un report total de 988.109 fr. 50.

.....

---

Plantations d'An-Loc  
(*Le Journée industrielle*, 28 septembre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 mars 1929, qui se soldent par un bénéfice de 484.248 fr. formant, avec le report antérieur, un total de 988.109 fr. 50. Celui-ci a été reporté à nouveau.

M. Émile Girard, administrateur sortant, a été réélu.

M. Neveu, directeur du Jardin botanique de Saïgon, remplace M. François Lefèbre comme directeur général des sociétés agricoles de Suzannah, An-Loc, Cam-Tiêm, Thap-Muoi et Tourcham. (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1930).

Cochinchine  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1930)

Le relèvement des tarifs ferroviaires a contraint la Société agricole d'An-Loc à suspendre ses envois de lait frais sur Saïgon.

---

Sté des plantations d'An-Lôc  
(*Le Journal des finances*, 14 novembre 1930)

Les bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 1930 sur l'exploitation des plantations et les produits accessoires se sont élevés à 1 million 428.274 fr. 47. Déduction faite des frais généraux et charges d'intérêts sur obligations, le bénéfice net ressort à 705.915 fr. 24, auquel s'ajoute le report de l'exercice précédent de 988.109 fr. 54. L'ensemble forme un solde disponible de 1 millions 604.024 fr. 74. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale l'affectation sur ce solde,

d'une somme de 1.500.000 francs à la constitution d'une: provision pour fluctuation du portefeuille-titres.

À l'actif du bilan, les Immeubles, Mobilier; Matériel agricole et industriel et Bestiaux, sont portés pour 1.505.193 fr. 23, les plantations d'hévéas pour 6.496.616 fr. 62, celles de cocotiers pour 893.632 fr. 64, Cultures diverses 1 franc. Les Approvisionnements et Marchandises en magasins, Disponibilités et débiteurs divers se totalisent à 2.027.917: fr. 50, le Portefeuille-titres à. 5.263.885 fr.

Au passif, le capital est inchangé à 6.000.000 de francs. Les obligations sont ramenées à 2 millions 364.000 francs.

L'ensemble des Réserves et Fonds de prévoyance est de 2.950.000 francs. Enfin, les créanciers divers et coupons non réclamés s'élèvent à 3.189.131 fr. 32.

---

Société des plantations d'An-Lôc  
(*Les Annales coloniales*, 13 décembre 1930)

.....  
Devant la baisse du caoutchouc, le conseil a décidé de mettre fin aux exploitations d'importance secondaires qui se trouvaient en déficit.

Production caoutchouc : 369.556 kg en baisse de 6.588.

Pour diminuer les frais généraux, le conseil a constitué un comité de direction, commun avec les Sociétés de Suzannah et de Cam-Tiêm.

Le portefeuille, qui figure au bilan pour 5.263.885 fr, est principalement composé d'actions Cam-Tiêm et Biênhoà industrielle et forestière.

---

Société des plantations d'An-Lôc  
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1930, p. 3)

AG 12 décembre 1930.

Affectation des bénéfices :

1,5 MF p. fluctuations du portefeuille-titres

194.024 reporté à nouveau.

Ancien solde créditeur : 1,6 MF.

Georges Simon et Jacques Comparat nommés comm. comptes.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1930)

La Société agricole d'An-Loc a réalisé du 1<sup>er</sup> avril 1929 au 31 mars 1930 un bénéfice de 705.915 francs et a produit 370 tonnes de caoutchouc. Il n'a été procédé à aucune extension nouvelle.

---

REDRESSEMENT AVEC L'AIDE DE LA [SICAF](#) (Gaston van Pelt et W.G. Birnie)

---

Arnaud de Vogüé,  
*Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)*  
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[117] Les hévéas les plus anciens d'An-Lôc, plantés à 5 m. x 5 m., et saignés quotidiennement selon le système de Girard se trouvaient groupés dans ce qu'on appelait à l'époque la section A, soit une centaine d'hectares à peine. Tout le reste, c'est-à-dire une proportion beaucoup plus forte qu'à Suzannah des superficies en rendement de la plantation, était exploité en saignée alternée un jour sur deux, ce qui ne représentait pas moins de 850 hectares au total.

Les sections B et C en constituaient l'élément le meilleur, et nettement le plus productif. On les avait plantées à l'origine, en 1912 et 1913, à l'écartement de 7 m. x 7 m., soit à une densité théorique de 219 arbres à l'hectare, comme on l'a dit plus haut.

Quinze ans après, les hévéas y avaient développé toute leur vigueur et, avec une saignée à peu près normale, ce qui était le cas, donnaient quelque 600 kg à l'hectare annuellement ; ce qui permettait de compenser, dans une certaine mesure, la production insuffisante de la section D, plantée en 1914, à 10 m. x 10 m : avec les manques et disparitions inévitables, cela ne faisait plus, vers 1928, qu'une densité de 85 à 90 arbres subsistants, dont le rendement oscillait entre 300 et 350 kg à peine à l'hectare.

Enfin, il y avait la section H, en face de la gare de Xuan-Lôc, correspondant à la partie plantée de l'ancienne concession d'Octave Dupuy. On eût dit que Girard aurait voulu y rassembler, sur une superficie limitée, les multiples échantillons des fantasmes agricoles qui habitaient sans cesse son esprit. En 1928, on y trouvait, dans un large désordre, des elæis, des caféiers de plusieurs variétés, principalement du robusta, de fort mauvaise apparence, ainsi que du chari<sup>10</sup> (qui paraissait beaucoup mieux acclimaté aux conditions lo- [118] cales) et, dans les lots avoisinant la R.C. 1 et la voie ferrée, des hévéas, les uns à 7 m. x 7 m., vestiges de ce qui avait subsisté de la plantation Dupuy, d'autres plantés plus tardivement par Girard, vers 1919, et naturellement à l'écartement de 10 m. x 10 m. qu'il prônait à ce moment-là, d'autres enfin, mais sur peu d'hectares heureusement, plantés à 18 m. x 18 m (elæis et caféiers leur servant de culture intercalaire), ce qui ne leur avait donné effectivement qu'une densité de 30 arbres à l'hectare.

Ce furent là, d'ailleurs les derniers hévéas mis en terre à An-Lôc — et la dernière lubie de Girard en matière d'écartement — avant la crise du caoutchouc de 1921-1922 et le « boom » de 1924-1925. Mis en saignée en 1927 leur rendement à l'hectare ne pouvait être que tout à fait insignifiant — ce qu'il était en effet.

Cependant, Girard qui, on l'aura compris, et malheureusement pour ses actionnaires, ne vivait pas dans le monde des réalités, notamment financières, demeurait imperturbable en face de l'ahurissement des Saïgonnais qui, en passant sur la R.C.1, s'arrêtaient devant la section H pour essayer de comprendre ce qu'on avait bien voulu y faire...

Ainsi se présentait donc la partie exploitée de la plantation d'An-Lôc lorsque je la visitai pour la première fois, en 1928.

La saignée y était conduite selon des principes rigoureusement identiques à ceux qu'on appliquait au même moment à Suzannah.

Également, l'excision des nodules sur les panneaux de saignée y était pratiquée sur une échelle similaire par des équipes de coolies, par ailleurs fort adroits à jouer de la

---

<sup>10</sup> Cette variété de caféier avait été localisée vers 1910 par le professeur Aug. Chevalier, dans le voisinage du fleuve du même nom, en Afrique Équatoriale. Il s'était efforcé ensuite, non sans quelque succès, d'en vulgariser l'emploi, notamment en Indochine.

gouge et du marteau, mais d'une nonchalance surpassant encore, si possible, celle de leurs homologues sur l'exploitation voisine.

Comme on le sait, la plantation d'An-Lôc s'étendait davantage en longueur que cette dernière. Au nord de la voie ferrée, la section H., la plus éloignée, se trouvait distante de 6 à 7 km du centre-usine : il n'aurait pas été possible d'en faire venir le latex par charrettes à bœufs ; il serait arrivé à demi coagulé. Aussi bien se servait-on pour ce transport d'une très antique camionnette Ford, réduite à peu près à l'état de squelette, mais que l'ingéniosité de son mécanicien annamite réussissait à maintenir en excellent état de marche, de sorte qu'habituellement, en fin de matinée, c'était le latex, d'ailleurs peu abondant, de la section H, la plus lointaine, qui arrivait bon premier à l'usine, tandis que les charrettes à bœufs apportant celui des sections C et D traînaient encore sur la route.

[119] L'usine d'An-Lôc, je l'ai dit, avait été construite par Girard en 1917. En cette occasion, il avait vu grand. Pour travailler le latex et les basses qualités, on y disposait d'à peu près dix fois plus de place qu'à Suzannah. Les opérations d'usinage s'y déroulaient donc en meilleur ordre, et généralement sans trop de bousculade, mais, comme sur la plantation voisine, avec un excès de coolies et de sensibles pertes de latex résultant de l'emploi des cuvettes en bois.

De même, aussi, qu'à Suzannah, les feuilles y étaient laminées dans des crêpeuses, mais au nombre de cinq paires et sans doute un peu moins vétustes que celles de la « maison du Conseil », d'un modèle plus robuste aussi, avec un diamètre et une largeur nettement supérieurs. Remarquable perfectionnement qui manquait à Suzannah : la batterie de crêpeuses d'An-Lôc disposait en tête d'un washer, qui fonctionnait d'ailleurs assez bien, grâce à quoi les crêpes bruns y avaient bien meilleur aspect. (Cependant, il m'a toujours semblé, à l'époque, que, dans ses décomptes, Michelin ne faisait aucune différence entre ces deux provenances).

Au total, à partir de 1926 ou 1927 et par la suite, la production de caoutchouc d'An-Lôc a généralement été un peu supérieure, de quelques dizaines de tonnes annuellement, à celle de Suzannah, ce qui pouvait s'expliquer aisément par l'âge moyen, sensiblement plus jeune, des hévéas soumis dans les débuts à des saignées moins sévères, et aussi, dans une faible mesure, par le fait que la superficie exploitée d'An-Lôc dépassait de quelques hectares celle de sa voisine.

La force motrice de l'usine d'An-Lôc lui était fournie depuis 917 par une imposante machine à vapeur monocylindrique horizontale qui occupait un des angles du bâtiment. Elle paraissait fort vétuste, ayant sans doute vu le jour dans les ateliers du Creusot je crois, vers 1880 — sinon auparavant.

Cependant, le mécanicien annamite qui la faisait marcher n'était pas médiocrement fier d'avoir en charge un engin de telles dimensions, et s'appliquait inlassablement à la briquer, à la poncer, à la faire reluire, à en astiquer les cuivres, de sorte qu'elle pouvait encore impressionner certains visiteurs dont on espérait qu'ils ne s'arrêteraient pas à observer qu'une aussi considérable puissance n'était aucunement nécessaire pour faire tourner une simple batterie de crêpeuses — même avec un washer en supplément.

La chaudière, aussi imposante que la machine elle-même, était logée sous un appentis en annexe de l'usine. Une noria de charrettes [120] à bœufs l'approvisionnait quotidiennement en bois de forêt, qu'une équipe de Mois coupait à l'année sur le territoire situé au sud de la gare d'An-Lôc.

Aux dernières heures de la nuit, le chauffeur préposé à cette besogne remettait la chaudière en route et, pour en activer la montée en pression, avait pris la fâcheuse habitude d'ajouter chaque matin au bois de forêt une vingtaine de kg, ou davantage, de crêpes bruns prélevés dans le séchoir voisin.

Mais, cela, on ne devait l'apprendre que beaucoup plus tard...

.....

[153] À An-Lôc, la suppression de l'élevage de vaches pour la production de lait se révéla une opération plus douloureuse que je n'avais pensé. En l'occurrence, voici de quoi il s'agissait.

Une dizaine d'années auparavant, ou peut-être davantage [faisait partie de l'apport de Girard à la société en 1911], Girard s'était avisé de constituer, au centre de la section A d'An-Lôc, un troupeau de quelque 50 à 60 têtes dans l'intention de faire livrer du lait frais chaque matin à un certain nombre de ses amis ou connaissances à Saïgon.

Avec l'aide des Services vétérinaires de Cochinchine, il entreprit ensuite d'améliorer peu à peu ce cheptel, en y introduisant des taureaux Sind et Ongole venus des Indes, afin de produire par croisements avec la race locale, des vaches présumées meilleures productrices de lait. Les résultats de cet apport de géniteurs étrangers furent remarquables à observer.

[154] Tandis que les vaches annamites d'An-Lôc continuèrent à mettre bas des veaux rigoureusement de même couleur que leurs mères et le plus souvent chétifs et anémiques, dans un rayon de 40 à 50 km aux alentours, on vit se multiplier parallèlement, dans les troupeaux des éleveurs autochtones environnants, des veaux d'excellente apparence et visiblement mâtinés de Sind ou d'Ongole.

Cet étrange phénomène n'empêcha naturellement pas la poursuite des achats de taureaux pour le troupeau de vaches d'An-Lôc qui, au début de 1931, pouvait compter encore une cinquantaine de têtes au moins. Chaque soir, le lait obtenu — un litrage assez faible d'ailleurs, on connaît le rendement dérisoire des vaches annamites du modèle courant — était expédié en bidons, accompagnés de grands blocs de glace, par le dernier train, sur Saïgon.

Le lendemain matin, à l'aube, deux ou trois robustes coolies en prenaient livraison à la gare, et parcouraient la ville en triporteurs pour le distribuer, toujours soigneusement rafraîchi dans la glace, aux domiciles des diverses personnalités auxquelles Girard le destinait.

À la vérité, ces livraisons n'étaient pas intégralement gratuites. En fin de mois, le bureau de Saïgon faisait parvenir à chacun des bénéficiaires de ces fournitures un relevé dont le montant global représentait sensiblement moins du dixième du prix de revient réel du lait tel qu'il était alors produit, refroidi, transporté et distribué, cela selon un calcul sommaire qui en avait été fait à l'époque.

Pour An-Lôc, ce gaspillage-là, parmi quelques autres, était certainement le plus flagrant. Il y fut mis fin — très abruptement, je le reconnais — un beau matin. Trop abruptement sans doute pour les destinataires de ces livraisons, qui avaient été avisés seulement la veille ou l'avant-veille de leur arrêt définitif.

D'où grande fureur dans tout le clan des amis et connaissances de Girard, qui me fut aussitôt exprimée, verbalement, par téléphone, et par lettre. Pour quelques-uns d'entre eux, le mécontentement qu'ils en éprouvèrent, et leur hargne à mon égard, se prolongèrent jusqu'en 1939, peut-être même au-delà...

La production de lait à An-Lôc ayant été ainsi supprimée, et le troupeau, taureaux et vaches, vendu localement tant bien que mal, d'autres retranchements suivirent, portant principalement sur les ateliers et sur les magasins qui, au fil du temps, avaient bourgeonné au centre de la plantation, entre autres pour des stockages de matériaux d'une utilité contestable, et aussi sur la menuiserie, où étaient assemblées les fameuses cuvettes en bois pour la coagulation des feuilles qui allaient désormais être retirées peu à peu des usines. Pour cette [155] dernière, elle fut ramenée par réduction des effectifs et de l'outillage à un minuscule embryon capable seulement de faire face aux nécessités les plus indispensables.

---

(*Le Journal des finances*, 20 novembre 1931)

L'action AGRICOLE DE SUZANNAH, qui n'était pas parue à la cote depuis plusieurs semaines, s'inscrit mercredi à 90. Il sera proposé aux porteurs d'obligations 9 % émises par cette Société ainsi que par la Société des PLANTATIONS D'AN-LÔC de ramener le taux d'intérêt de 9 à 4 1/2 % et de suspendre pendant quelques années le remboursement des titres.

---

Plantations d'An-Lôc  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> janvier 1932)

L'assemblée annuelle du 28 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1930-1931, qui font apparaître, au 31 mars, une perte de 252 848 francs, après déduction de 522.993 francs pour dépréciation supplémentaire du portefeuille-titres et adjonction de 194.024 francs, solde bénéficiaire reporté précédemment.

D'autre part, l'assemblée a approuvé l'affectation à l'amortissement partiel de la perte sur portefeuille de la provision pour fluctuations du portefeuille-titres, soit 2.350.000 francs, et du fonds d'amortissement et de prévoyance, soit 1.500.000 francs, qui cessent de figurer au bilan.

M. Robert de Vogüé a été réélu administrateur et la nomination aux mêmes fonctions de MM. Édouard de Laboulaye <sup>11</sup> et Arnaud de Vogüé <sup>12</sup> a été ratifiée.

---

Cercle sportif saïgonnais  
Séance du conseil d'administration du mardi 15 mars 1932  
(*Saïgon sportif*, 25 mars 1932)

Admissions :

Membres actifs résidant à l'extérieur

M. Schneider, Philippe, ingénieur, directeur de la Plantation d'Anloc, par Biênhoà, présenté par MM. Rocard et S. de Breuvery.

---

(*Le Journal des finances*, 5 août 1932)

Le même effort [qu'à Suzannah sur les frais d'exploitation et d'entretien] a été accompli par la Société des plantations d'An-Lôc, dont les comptes viennent d'être approuvés par l'assemblée du 30 juillet. L'exploitation, qui s'étend maintenant sur 934 hectares, a été augmentée de 18 hectares. La production de caoutchouc sec a atteint 458.682 kg contre 370.697 kg en 1930. « L'augmentation enregistrée, précise le rapport, résulte de l'unification du mode de saignée et aussi de la mise en pratique d'un nouveau mode de saignée pour les plantations espacées, qui permet d'élever le rendement à l'hectare au niveau moyen des plantations à densité normale. »

---

<sup>11</sup> Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés dont la SICAF et plusieurs de ses filiales. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>12</sup> Arnaud de Vogüé (1904-1988) : fils de Robert (ci-dessus). Marié à Solange de Mun. A d'abord officié à la SICAF et dans les caoutchoucs — Suzannah, An-Lôc, filiales de la CCNEO, Long-Thanh, Biênhoà industrielle et forestière, Kompong-Thom — avant de succéder en 1936 à son père à la présidence de la CCNEO. Administrateur (1947), puis président (1952-1969) de Saint-Gobain.

---

*Annuaire Desfossés*, 1933, p. 1175 :  
Plantations d'An-Lôc  
Conseil : MM. Robert de Vogüé, pdt ; Arn. de Vogüé, adm.-dél. ; Ed. de Laboulaye,  
Émile Girard, Lucien Launay, H. Hoffet, E. de Lachesnais.

---

Arnaud de Vogüé,  
*Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)*  
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[176] Quant aux basses qualités récoltées à Suzannah, fonds de tasses, scraps, écorces, que la mise hors service des vieilles crêpeuses ne permettait plus de continuer à travailler sur place, la solution la plus simple, pour en assurer la transformation en crêpes bruns, consistait tout simplement à les envoyer quotidiennement par charrettes à bœufs à l'usine voisine d'An-Lôc..

[177] La concentration sur An-Lôc du travail de toutes les basses qualités, Binh-Ba compris, permettrait de ramener l'usine de Suzannah à un simple atelier de production de feuilles fumées, avec quelques ouvriers seulement, au lieu des dizaines et dizaines de coolies qui s'y affairaient auparavant. À An-Lôc, en contrepartie, les crêpeuses tourneraient quelques heures de plus chaque jour, ce qui permettrait d'obtenir une meilleure utilisation du matériel existant, sans que l'effectif de main-d'œuvre spécialisée affectée à ce travail dût en être augmenté pour autant.

Les avantages de cette simplification du travail sautèrent aux yeux dès qu'elle eût été mise en vigueur, vers le début de l'automne de 1932, et ne manquèrent pas non plus d'apparaître dans les prix de revient d'usinage, sur l'une et l'autre des deux plantations, ce qui fit regretter après coup qu'un ne l'ait pas adoptée plus tôt.

L'atelier de fabrication d'An-Lôc, quant à lui, y avait gagné bien entendu, cet accroissement des quantités de crêpes bruns produits ayant réduit notablement ses coûts moyens, auxquels d'autres améliorations, concernant plus particulièrement les feuilles fumées, avaient progressivement ajouté, elles aussi, après la prise en mains des plantations par Birnie, leurs effets bénéfiques.

Dans le vaste bâtiment de l'usine d'An-Lôc on, disposait de toute la place voulue. Birnie put en tirer immédiatement parti pour faire construire vers l'entrée, un bac d'homogénéisation du latex, en carreaux de céramique blancs, tel qu'on en voyait partout ailleurs à cette époque sur les plantations.

Cette installation ne manqua pas de surprendre quelque peu le personnel de fabrication : l'homogénéisation du latex, par mélange des productions en provenance des différentes sections, ainsi que l'abaissement par dilution de sa teneur moyenne en caoutchouc, étaient des opérations demeurées parfaitement inconnues de Girard comme de ses directeurs généraux successifs. Jusqu'alors, on se contentait de verser le latex, tel qu'il arrivait en droite ligne des lots, directement des bidons à lait dans les fameuses cuvettes de coagulation en bois, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer : latex répandu à terre, mauvaises conditions de coagulation, irrégularité dans la qualité intrinsèque des feuilles.

L'élimination des cuvettes en bois avait été effectué à An-Lôc à peu près à la même cadence qu'à Suzannah. [178] Cependant, le changement le plus important introduit par Birnie à An-Lôc, peu après son arrivée, fut la mise à la réforme de l'énorme machine à vapeur monocylindrique et son remplacement par la moins usagée que l'on pût trouver parmi les vieilles locomobiles Mac Laren. La robustesse de ces engins, leur rusticité, leur capacité à avaler n'importe quel combustible, étaient étonnantes.

Sommairement rafistolée, amenée — par ses propres moyens — à An-Lôc, débarrassée de ses roues et juchée sur un socle édifié à son intention tout contre la façade nord de l'usine, la Mac Laren prit aisément le relais de la monocylindrique. Alors que cette dernière représentait un véritable gouffre de bois de forêt, une tribu entière de Mois suffisant à peine à l'alimenter, la Mac Laren se montrait considérablement plus sobre, tout en déployant une force motrice largement suffisante.

Pour éviter d'avoir à la maintenir en marche, en fin de journée, uniquement pour la production de courant domestique, on prit l'habitude de ne travailler les basses qualités, à l'usine, qu'après quatre heures de l'après-midi, ce qui conduisait à maintenir la Mac Laren en marche jusque vers les dix heures du soir.

Souvenir pittoresque pour ceux qui ont eu l'occasion de séjourner à An-Lôc en ce temps-là, on entendait, dans le calme de la nuit, s'élever le souffle régulier de la vieille machine auquel s'ajoutait, selon le sens du vent, le grincement désagréable des engrenages de la batterie de crêpeuses.

Parfois, la maladresse d'un coolie, ayant enfourné d'un seul coup dans le washer un paquet trop gros de basses qualités, bloquait la respiration de la Mac Laren. Son halètement se ralentissait, faisait mine de s'arrêter. La lumière pâlisait dans les ampoules. Des cris s'élevaient çà et là. Le coolie maladroit se hâta de débarrasser précipitamment le washer de son excédent de caoutchouc, et la Mac Laren repartait soudain à vitesse accélérée, tandis que la lumière se mettait [179] à briller tout à coup et pendant quelques instants d'un éclat inaccoutumé. L'incident se soldait, en définitive, par deux ou trois ampoules grillées ici ou là tandis que la vieille machine reprenait paisiblement sa cadence de marche habituelle.

Demeurait en suspens, à An-Lôc, le choix de la solution à adopter pour le laminage des feuilles.

L'installation d'une Tanah Besih à Suzannah avait eu, en quelque sorte, le caractère d'une expérience. On s'était proposé de voir, à l'usage, comment elle fonctionnerait, avant de mettre éventuellement en place ailleurs une machine similaire.

La fin de l'année 1932 et le début de 1933 s'écoulèrent ainsi mais, tandis qu'il apparaissait avec une évidence de mois en mois moins contestable, que la Tanah Besih donnait entière satisfaction, le bruit se répandit un beau matin qu'à Sumatra, comme aussi en Malaisie d'ailleurs, une machine d'un modèle tout à fait inédit et d'un fonctionnement particulièrement économique venait de voir le jour. Dans le petit monde des planteurs, cet engin nouveau — qui n'était autre que l'ancêtre des nombreux types de machines « cascade » à venir — fit aussitôt l'objet de toutes les conversations.

Dès lors, avant de s'arrêter à un choix pour An-Lôc, on estima opportun d'attendre, et de s'informer, auprès de ses premiers utilisateurs britanniques ou hollandais, au sujet des performances de cette machine jusqu'alors inconnue, arrivée ainsi tout à coup sur le marché. Quelque temps s'écoula, pendant lequel on put constater que la « cascade » ralliait chez nos voisins tous les suffrages.

À Saïgon, la firme Denholm, bien connue de tous les planteurs locaux, se déclarait prête à en construire sur place, avec des éléments importés de Singapour. Et finalement, ce fut au profit d'une « cascade » que fut abandonné le projet d'implantation à An-Lôc d'une Tanah Besih et cela d'un commun accord entre Birnie et Paris, sans d'ailleurs que le moindre regret ait jamais été exprimé par la suite au sujet de cette préférence.

Dès la fin de 1933, tout le monde en Indochine voulut s'équiper en machines « cascade ». Il y eut un véritable « rush » sur ce matériel, ce qui explique que l'engin destiné à An-Lôc ne put, en définitive, entrer en service que durant l'hiver 1934-1935.

.....  
[222] Du côté des extensions, à Suzannah comme à An-Lôc et même à Binh-Ba, le changement d'aspect des cultures, entre 1931 et 1933, apparaissait lui aussi frappant.

[223] Le *tranh* avait totalement disparu et le *centrosema* recouvrait partout le sol comme dans les lots en exploitation. Les derniers greffages (pour la plupart à Binh-Ba) avaient été achevés en 1932, tandis que les sujets greffés en premier « in situ » au début de la saison des pluies de 1931, se faisaient remarquer par une croissance exceptionnellement vigoureuse, que l'on pouvait sans aucun doute attribuer à l'effet exercé sur les parties visibles de l'arbre par un système racinaire plus âgé en moyenne de deux ans — sinon parfois davantage.

En somme, l'aspect de toutes ces jeunes cultures était fort encourageant. À tel point que l'idée nous vint, à Birnie et moi, de faire disparaître, sans autre délai, les quelque 150 hectares de cocotiers qui, depuis 1913-1914, végétaient à la section D d'An-Lôc, entre la RC 1 et la voie ferrée, ne produisant en moyenne que quatre à cinq noix chacun de loin en loin, pour y substituer une extension d'hévéas de même superficie.

Leur suppression n'aurait aucun effet dommageable sur les recettes de la plantation. Quant au coût à l'hectare que pourrait représenter l'implantation en leur lieu et place d'une culture d'hévéas, bien entendu greffés, nous l'avions calculé avec Birnie, il serait parfaitement modique. Dans tout l'espace de terrain occupé par les cocotiers, il n'y avait pratiquement pas de *tranh*. La surface du sol s'y trouvait recouverte par un tapis de graminées diverses.

Comme dépenses à prévoir, il y aurait le coût des stumps greffés — les pépinières existantes dans le groupe y pourvoiraient —, le piquetage, le trouage et, enfin, la prise en entretien régulier des hectares plantés pendant le nombre de mois restant à courir jusqu'à la fin de l'année 1933... Calculs faits et refaits, on n'arrivait toujours qu'à un coût à l'hectare très faible.

Nous étions alors en avril et, chaque jour, nous prenions connaissance de l'évolution des cotations du caoutchouc sur le marché. Depuis janvier, un mouvement ascensionnel avait commencé à se dessiner. Le niveau des 2 pence la lb avait été franchi, puis, en mars, la hausse s'était un peu accélérée. En avril, on paraissait devoir atteindre prochainement les 3 pence.

[224] Pour les producteurs, ce renversement de tendance apparaissait comme l'approche de la Terre promise. Suzannah et An-Lôc allaient chacune dépasser 550 tonnes. Les quelques cents de recette supplémentaire au kg apporteraient à leurs trésoreries respectives une relative aisance.

Cependant, le mouvement de hausse pouvait tourner court... Aussi bien avions-nous quelque peu hésité avant d'arracher d'un seul coup la totalité des 150 hectares de cocotiers d'An-Lôc. Au début d'avril, il n'avait été question que d'une cinquantaine d'hectares. Trois semaines plus tard, nous en avons ajouté 50 autres.

Finalement, à la veille de mon retour en France, il avait été décidé de sauter le pas pour le troisième tiers, à mener à bonne fin avant le milieu du mois de juillet.

Le directeur de la plantation, Alexandre Berthier, avait levé les bras au ciel : comment ferait-il pour s'en tirer, avec son effectif restreint de coolies, et seulement une maigre allocation de crédits ajoutée à son budget initial ? Incontestablement, ce qu'on lui demandait se situait aux limites de l'acrobatie. Avec sa maîtrise habituelle, il devait cependant s'en tirer dans les délais voulus, et avec le plus entier succès. Du coup, la superficie plantée allait s'en trouver portée aux abords de 1.400 hectares, dont plus de 450 greffés. Cela n'était pas négligeable.

Assemblée présidée par M. Robert de Vogué, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. le docteur [Noël] Bernard, représentant l'Institut Pasteur de Saïgon, et M. Lis, représentant la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.

M. Arnaud de Vogué, administrateur délégué de la société, est désigné comme secrétaire.

80 actionnaires, possédant 15.208 actions, sont présents ou représentés.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...]

### Exploitation

Dans le courant de l'exercice 1932-33, les prix du caoutchouc se sont maintenus sans variation considérable au niveau extrêmement bas auquel les avait amenés le déséquilibre qui existait depuis 1929 entre la production et la consommation mondiales.

Le cours de Londres, qui était de 2 d. 1/4 la livre poids (*smoked sheet*) en mars 1932, s'est effrité d'abord jusqu'au niveau de 1 d. 5/8, record en baisse atteint le 4 juin (1 fr. 35 environ de kg.). Vers la fin de juillet, les bas prix de la matière commençaient à provoquer une réduction sensible des exportations, principalement à Ceylan et parmi les producteurs indigènes des Indes néerlandaises. La prévision d'une amélioration consécutive de la position statistique du marché amena alors un retour des cours de Londres au niveau de 3 d. au début de septembre. Cette amélioration eut toutefois pour effet de provoquer une reprise nouvelle des exportations.

Le prix de 3 d. ne put être maintenu et les cours s'abaissèrent progressivement jusqu'à 2 d. en mars dernier.

Depuis cette date, des changements importants se sont produits sur le marché du caoutchouc. D'une part la politique d'inflation adaptée par les États-Unis a amené une reprise de l'industrie automobile, qui a entraîné à son tour une considérable augmentation de la consommation de caoutchouc dans ce pays, celle-ci ayant atteint, notamment en juin et juillet derniers, des chiffres records. D'autre part, la perspective d'un accord entre les producteurs et les gouvernements anglais et hollandais en vue de réaliser la restriction a nettement influencé le marché.

En juillet dernier, le cours de 4 d., qui n'avait pas été pratiqué depuis 1930, s'est trouvé atteint et même dépassé.

Pour que ces prix soient maintenus, il semble indispensable que la restriction envisagée soit mise en application.

En Indochine, vous savez que la création d'une Caisse de compensation du caoutchouc devait mettre en principe nos producteurs coloniaux à l'abri des conséquences découlant pour eux de l'écart entre les cours de la matière et leur prix de revient moyen. Dans le courant de 1932 et des premiers mois de 1933, la taxe à l'entrée du caoutchouc en France, fixée à 0 fr. 30 le kg., a eu un rendement insuffisant, en sorte que la caisse s'est trouvée dans l'impossibilité de fonctionner dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1931. Pendant cette période, le montant de la prime allouée aux producteurs de caoutchouc n'a aucunement correspondu à l'écart existant entre le prix de revient moyen et le prix de vente, écart officiellement reconnu par le gouvernement général, mais a été fixé uniquement d'après les ressources liquides réduites de la Caisse

De ce fait, l'aide à laquelle les producteurs de caoutchouc d'Indochine étaient en droit de s'attendre leur a fait défaut pour une part importante.

Production

La production de caoutchouc d'Anloc, pour l'exercice 1932-1933, a été de 512.147 kg contre 458.683 kg en 1931-1932, en augmentation de 53.465 kg, la superficie exploitée étant restée sans changement à 934 hectares.

Cette production correspond à un rendement moyen à l'hectare de 548 kg sur l'ensemble de la superficie exploitée.

Le mode d'exploitation dont il vous a été rendu compte l'an dernier a été poursuivi durant tout l'exercice.

L'augmentation considérable de la production ces dernières années, et la nécessité d'abaisser le plus possible le coût de l'usinage, nous ont amenés à renouveler entièrement, dans l'exercice écoulé, l'outillage de fabrication et à édifier certaines installations complémentaires. Une machine à feuilles moderne à fonctionnement continu a été mise en service, la batterie de crêpeuses a été aménagée dans un bâtiment déjà existant.

Ces améliorations apportées à nos moyens de fabrication ont permis de réduire considérablement le prix de revient de l'usinage, grâce à des économies importantes en main-d'œuvre et en force motrice.

Les extensions ont été maintenues dans le courant de l'exercice en entretien régulier.

Du fait de la replantation des terrains de l'ancienne cocoteraie, dont nous vous avons informés l'an dernier, la superficie totale de ces extensions dépasse maintenant 550 hectares, dont 400 sont entièrement greffés, le surplus devant l'être au début de 1934.

Nous avons accentué, dans l'exercice écoulé, nos efforts précédents en vue de resserrer les dépenses de la plantation et de réduire notre prix de revient. Toutes les économies compatibles avec le maintien en parfait état des superficies, des bâtiments et du matériel ont été ainsi progressivement réalisées.

À l'heure présente, nous pouvons vous dire que, grâce à ces mesures et à nos rendements élevés, notre prix de revient industriel peut se comparer assez favorablement avec celui des explorations européennes moyennes de Malaisie, surtout si l'on tient compte des charges exceptionnelles qui pèsent sur les producteurs indochinois, sous la forme de salaires de main-d'œuvre maintenus par les pouvoirs publics à un niveau plus élevé que dans les pays voisins, d'impôts fonciers très lourds, de droits de douane considérables grevant certains produits tels que les caisses à caoutchouc, par exemple, et, enfin, de frets beaucoup plus élevés que ceux dont peuvent bénéficier les producteurs des colonies concurrentes.

Dans la période difficile que nous avons traversée, notre personnel d'Indochine n'a cessé d'apporter à ses fonctions le plus entier dévouement. Nous exprimons ici nos remerciements à notre directeur général, M. Birnie, et à ses collaborateurs.

#### Questions à l'ordre du jour

L'un de vos administrateurs, M. Lucien Launay, est arrivé au terme de son mandat.

Nous vous proposons sa réélection.

Vous avez à désigner vos commissaires pour l'exercice en cours. Nous vous demandons également de fixer leur rémunération.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, vous avez autorisé les administrateurs de votre société à traiter avec celle-ci, soit en leur nom personnel, soit pour le compte d'autres sociétés dont ils auraient été également administrateurs.

Au cours de l'exercice 1932-1933, il n'a été traité que des opérations d'ordre courant entre votre société et d'autres sociétés dans lesquelles plusieurs de vos administrateurs possèdent des intérêts.

Nous vous demandons de nous en donner acte et de renouveler pour l'exercice en cours l'autorisation, pour vos administrateurs, de traiter avec votre Société.

## BILAN AU 31 MARS 1933

ACTIF	
Immeubles	939.145 95
Mobilier Indochine	41.976 00
Matériel agricole et industriel	456.880 60
Bestiaux	23.100 00
Plantations hévéas	8.740.416 31
Caoutchouc	14.878 80
Approvisionnement en magasin	333.126 70
Disponibilités	21.00879
Portefeuille-titres	234.52085
Débiteurs divers.	138.97760
Impôts à récupérer	689.216 55
Pertes et profits	1.643.726 29
	<u>13.276.974 50</u>
PASSIF	
Capital	6.000.000
Obligations	2.237.000 00
Réserve légale	600.000 00
Coupons à payer et obligations à rembourser	213.240 50
Créanciers divers	4.226.634 00
	<u>13.276.974 50</u>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux et charges d'intérêt	550.984 67
Dépréciations sur divers comptes d'immobilisations	479.375 65
Dépréciation sur compte Portefeuille titres	245.405 15
	<u>1.275.765 47</u>
CRÉDIT	
Bénéfice brut de l'exploitation de caoutchouc	444.931 80
Bénéfice sur compte Produits accessoires et divers	217.30
Solde débiteur pour balance	830.616 37

	1.275.763 47
--	--------------

### Récapitulation

Report de l'exercice précédent	813.109 92
Solde débiteur exercice 1932-33	830.616 37
Solde débiteur reporté à nouveau	1.643.726 29

### LA DISCUSSION

M. le président. — Messieurs, vous avez entendu la lecture des deux rapports : celui du conseil et celui de MM. les commissaires aux comptes. Je donnerai très volontiers la parole à tous ceux d'entre vous qui auraient des explications à demander.

#### Le poste « Créanciers divers »

Un actionnaire. — Monsieur le président, je voudrais savoir en quoi consistent les 4.226.734 francs de créanciers divers. Je ne demande pas le nom des créanciers, mais est-ce que ce sont des dettes à court terme qui peuvent mettre en péril l'existence de la société un jour ou l'autre ?

M. le président. — Il n'y a pas lieu de le craindre. Nous sommes débiteurs d'une banque pour une partie, et de la Compagnie de commerce [CCNEO] pour l'autre partie. Ces dettes ne sont pas à long terme, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'échelonnement d'échéances précises, mais nous avons néanmoins des apaisements du côté de la banque. Quant à la Compagnie de commerce [CCNEO], il est certain que son intérêt est assez lié à la Société d'An-Lôc, qu'elle a fondée, en somme, pour qu'elle ne cherche pas à profiter de sa situation de créancière pour empêcher la Société d'An-Lôc de poursuivre son existence.

Nous serons bien amenés, un jour, à envisager une réorganisation financière de la société, précisément pour remettre sa situation sur un pied un peu plus sain, car nous avons tout de même 2 millions d'obligations plus 4 millions de dettes. C'est trop pour une société qui a 6 millions de capital. Vous pouvez être certains que de la part de la Compagnie de commerce [CCNEO], nous trouverons l'attitude la plus conforme aux intérêts communs des deux sociétés.

#### L'effort a été concentré sur les plantations d'hévéas

Une actionnaire (M. le Dr [Noël] Bernard). — Toutes les plantations diverses, cocoteraies, etc., ont été supprimées ?

M. le président. — Au moment où la situation des plantations est devenue difficile, nous avons dû changer certaines méthodes. On avait installé autrefois, dans les plantations d'An-Lôc, une série de champs d'expériences, des essais de cultures diverses. Il a fallu les arrêter complètement.

M. l'administrateur délégué. — Il y avait 193 hectares de cocoteraies, qui ont servi après abattage pour réaliser la partie la plus intéressante de la nouvelle extension d'hévéas.

Les travaux en sont presque terminés à l'heure actuelle et ils ont pu être conduits dans des conditions très économiques. Nous espérons, grâce aux variétés de greffes d'hévéas que nous avons plantées et que nous planterons dans cette superficie, y obtenir de très bons résultats.

M. le président. — C'est la culture de l'hévéa, établie suivant les méthodes modernes que nous avons poussée le plus possible.

Nous avons fait des efforts considérables pour arriver à réduire nos prix de revient et nos frais généraux. Cela a été fait avec une sévérité brutale.

L'état sanitaire peut être considéré comme satisfaisant

M. le Dr [Noël] Bernard. — Et la question de l'état sanitaire ?

M. l'administrateur délégué. — Nous sommes en relations, comme vous le savez, avec l'Institut Pasteur d'Indochine. Le docteur Robin était encore à An-Lôc le 29 juillet dernier et j'ai appris qu'il a conseillé certaines mesures qui permettront de réduire la quininisation préventive qui coûte assez cher.

En fait, ces dernières années, nous n'avons pas dépassé la moyenne de 2 % d'indisponibles parmi l'effectif. Pendant la période où l'on faisait des abattages, des extensions en forêt, évidemment, la main-d'œuvre a dû fournir un travail physique plus pénible et l'état sanitaire s'en ressentait. Mais ces conditions ont pris fin, comme vous le savez.

#### Les résolutions

Les résolutions suivantes sont ensuite mises aux voix et adoptées à l'unanimité :

##### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve les dits rapports dans tout leur contenu, le bilan et les comptes au 31 mars 1933, tels qu'ils sont présentés aux dits rapports, en reconnaît l'exactitude et la sincérité et donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé.

##### Deuxième résolution

L'assemblée générale réélit M. Lucien Launay, administrateur de la Société, pour une période de six années, conformément aux statuts.

##### Troisième résolution

L'assemblée générale, après la constatation du non accomplissement par M. Émile Girard de ses fonctions et de son mandat d'administrateur de la société depuis le premier septembre 1931, exprime le regret d'une telle carence et décide de mettre fin aux fonctions et au mandat de M. Émile Girard.

##### Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme, pour remplir les fonctions de commissaires aux comptes pour l'exercice 1933, MM. Comparat et [Georges] Simon, avec faculté pour chacun d'eux de remplir seul le mandat ci-dessus en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque et fixe à la somme de 1.000 francs, pour chacun d'eux, leur rémunération.

##### Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du conseil d'administration, ratifie les opérations faites par les membres du conseil d'administration au cours de l'exercice avec la société, tant en leur nom personnel que comme membres du conseil d'administration d'autres sociétés, et donne de nouveau, en tant que de besoin, aux administrateurs, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes entreprises ou tous marchés faits avec la société ou pour son compte.

---

PLANTATIONS D'AN LOC  
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 font ressortir un bénéfice de 13.818 francs, alors que l'exercice précédent avait laissé une perte de 830.610 francs.

---

Extension *in extremis* avant le gel des plantations instauré par le plan international le 1<sup>er</sup> juillet 1934

Arnaud de Vogüé,  
*Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)*  
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[242] Au total il s'était agi, en l'occurrence, d'une soixantaine d'hectares ou un peu plus à Suzannah, situés au nord de la série de lots d'extensions déjà existants bordant la RC 1, de près de 100 hectares à An-Lôc, vers l'est de la section H et, dans la section J, au sud de la voie ferrée, et, enfin, de superficies sensiblement moins étendues à Binh-Ba et surtout à Ong-Qué.

---

PLANTATIONS D'AN-LOC  
(*Les Annales coloniales*, 17 juillet 1934)

Cette société procède, du 10 juillet au 4 août, à une augmentation de capital de 6 millions ; celui-ci sera ainsi porté de 12 millions, par la création de 60.000 actions de 100 fr., émises à 112 fr., jouissance 1<sup>er</sup> avril 1934, réservées à titre irréductible aux actionnaires, à raison de deux actions nouvelles pour trois anciennes et aux obligataires qui pourront échanger leurs titres à raison d'une obligation contre 5 actions.

---

Arnaud de Vogüé,  
*Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)*  
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[244] Le réseau des diguettes, ou drains anti-érosion, fut d'abord piqueté et tracé sur le terrain, selon le profil des courbes de niveau. On put entreprendre ensuite d'en creuser les premiers éléments, simultanément à Suzannah et à An-Lôc, avant que ne s'achève l'année 1934.

---

AN-LOC  
(PLANTATIONS DE)  
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935)

Conseil : MM. le comte Robert de Vogüé, Arnaud de Vogüé, Lucien Launay, Henri Hoffet, Édouard de Lachesnay, Édouard de Laboulaye.

Capital : 6 millions, divisé en 60.000 actions de 100 fr., porté à 12 millions par l'émission de 60.000 actions à 112, qui vient d'être réalisée. Il existe 120.000 actions de 100.

Parts de fondateur : néant.

Obligations : 3 millions d'obligations de 500 fr., 9 % émises en 1918. En circulation au 31 décembre 1932 : 4.474 titres. L'intérêt a été réduit de 50 % de 1931 à 1935. Dans la récente augmentation de capital, les obligataires avaient la faculté d'échanger 1 obligation contre 5 actions nouvelles. 1.424 obligations ont été présentées à l'échange. Le solde sera remboursé à 567 fr. 50 le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

Partage des bénéfiques : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Sur l'excédent 10 % au conseil. Prélèvement facultatif pour amortissements ou réserves. Le solde aux actions.

Exercice : 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

Liquidation : apurement du passif. Le solde aux actions.

Exploitation An-Loc (province de Biën-Hoà, Cochinchine).

Portefeuille :

16.965 Cam-Tiê<sup>m</sup>.

10.045 Biënhoà.

440 Société agricole et industrielle et Tourcham,

200 Le Caoutchouc régénéré.

#### TABLEAU DES SURFACES PLANTÉES (en hectares)

Planté avant 1927	1927/28	1928/29	1932/33	Total
1.123	276	192	193	1.784

La surface exploitée a été ramenée de 934 à 907 hectares en raison du rajeunissement effectué sur un lot de 27 hectares, planté à l'origine avec de trop grands intervalles.

Les 193 hectares plantés en 1932-1933 remplacent une culture de cocotiers datant de 1913 dont l'exploitation avait toujours été déficitaire, même aux plus hauts cours du coprah.

Les jeunes extensions s'étendant sur 875 hectares sont greffées à 100 %. Les saignées de certaines parcelles commenceront en 1935.

#### PRODUCTION DU CAOUTCHOUC (en kg)

1926/27	1927/28	1928/29	1929/30	1930/31	1931/32	1932/33	1933/34
386.118	411.881	376.144	369.556	370.697	458.683	512.147	546.812 (1)

(1) Soit 602 kg. à l'hectare.

#### PRÉVISIONS DE PRODUCTION

1935	1936	1937	1938	1939
580.000	666.000	740.000	1 810.000	930.000

La production, quand les plantations seront en plein rendement, est estimée à 1.545.000 kg, soit 865 kg à l'hectare.

#### RÉSULTATS DES DERNIÈRES ANNÉES:

1926/27	6.210.098
1927/28	4.479.112
1928/29	484.248
1929/30	705.915
1930/31	- 252.848
1931/32	- 560.261 (dont :296.702 pour dépréciation supplémentaire du portefeuille.)
1932/33	- 830.617 (dont 7:24.780,80 pour amortissements divers).
1933/34	13.818

L'exploitation des plantations d'An-Loc a toujours donné des résultats satisfaisants, mais le conseil a cru devoir investir en titres de sociétés qui, malheureusement, ont été très touchées par la crise, une partie importante des disponibilités. Le portefeuille acquis pour fr. 5.263.885 a nécessité, comme on le verra à la lecture du bilan, des amortissements considérables.

L'augmentation de capital réalisée permettra d'amener à la période d'exploitation normale un ensemble de plantations d'une réelle valeur.

#### COTATION Marché en banque au Comptant. Cours extrêmes

1929	1.190 — 426
1930	580 — 200
1931	259 — 46
1932	152 — 65
1933	124 — 52
1934	150 — 91

#### BILAN AU 31 MARS 1934

ACTIF	
Immeubles	941.616,60
Mobilier Indochine	35.073,00

Matériel agricole et industriel	485 836,50
Bestiaux	26.200,00
Plantations hévéas	9.144.920,27
Caoutchouc	33 244,00
Approvisionnements en magasin	276.218,90
Disponibilités	187 055,50
Portefeuille-titres	360.716,20
Débiteurs divers	201 058,33
Impôts à récupérer	703 323,27
Profits et pertes :	
Report de l'exercice précédent :	1.643 726,29
Bénéfice de l'exercice 1933.34 :	13 818,39
	1.629 907,90
	<u>14 025 170,47</u>
PASSIF	
Capital	6.000.000,00
Obligations	2.237.000,00
Réserve légale	600.000,00
Coupons à payer	302 780,90
Créanciers divers	4.885 389,57
	<u>14 025 170,47</u>

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'AN-LOC  
Société anonyme au capital de 12 millions de francs.  
Siège social : 12, rue Boissy-d'Anglas, Paris.  
R. C. Seine, n° 100600  
(BALO, 22 avril 1935)

Première insertion

Messieurs les actionnaires de la société sont informés que l'assemblée générale extraordinaire qui avait été convoquée pour le mercredi 17 avril 1935, à 10 h. 1/2 du matin, au siège social, à Paris, 12. rue Boissy-d'Anglas, avec l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu délibérer valablement, faute de réunir le quorum, est reportée au vendredi 10 mai 1935, à 10 h. 1/2 du matin, au siège social, à Paris. 12, rue Boissy-d'Anglas.

Ordre du jour.

- 1° Réduction de la durée de la société ;
- 2° Ratification provisoire, s'il y a lieu, d'apports à titre de fusion par d'autres sociétés ;
- 3° Augmentation du capital social en conséquence de ces apports ;

4° Nomination d'un ou plusieurs commissaires chargés d'apprécier les apports desdites sociétés et de faire un rapport sur la valeur de ces apports, ainsi que sur les charges, attributions et avantages qui en forment la représentation ;

5° Modifications à apporter aux articles 3, 5, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 19, 20, 22, 26, 38, 39, 40, 42, 43, 47, 49, 59, 63 des statuts sous la condition suspensive de l'approbation définitive des apports et de la réalisation des fusions dont il s'agit.

Tous les actionnaires sont membres de l'assemblée.

Nul ne peut être porteur de pouvoirs d'actionnaires s'il n'est actionnaire lui-même.

Pour assister à l'assemblée ou y être représentés, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leurs titres ou les récépissés de ceux-ci, dans les délais prévus par les statuts :

Chez la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et dans toutes ses agences et succursales à Paris et dans les départements ;

Chez la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris, et chez sa succursale à Saïgon ;

Chez la Banque française commerciale et financière <sup>13</sup>, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris.

Les récépissés et certificats de dépôts de titres dans toutes les maisons de banque seront acceptés aux lieux et places des titres eux-mêmes.

Le conseil d'administration.

---

Société des Plantations d'An-Loc  
(*La Journée industrielle*, 11 mai 1935)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1934, d'une durée exceptionnelle de neuf mois, dont le bénéfice, de 490.477 francs, a ramené à 1.139.430 fr. le déficit reporté antérieurement.

Les actionnaires ont ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. Henry Dewez et François de Fiers et ils ont donné quitus définitif de sa gestion d'administrateur à M. Émile Girard.

Une assemblée extraordinaire a approuvé l'absorption de la Société agricole de Suzannah et de la Société Agricole et Industrielle de Ben-Cui, moyennant la création de 170.000 actions nouvelles de 100 francs et de 22.000 parts qui s'ajouteront à 15.000 parts créées en faveur des porteurs d'actions An-Lôc (1 part pour 8 actions).

Une seconde assemblée extraordinaire a modifié les statuts. La société prend comme nouvelle dénomination Société Indochinoise de Plantations d'Hévées. Elle a décidé également que la durée de la société qui devait expirer le 7 janvier 1961, prendra fin le 7 janvier 1957, sous réserve des cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les statuts.

---

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC  
Réunion de la chambre syndicale  
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 17 juillet 1935)

Étaient présents :  
DE BREUVERY <sup>14</sup> (S. P. A.), id.

---

<sup>13</sup> Banque française commerciale et financière : présidée par Henry Dewez, que l'on retrouvera au conseil de la SIPH. Voir [encadré](#).

<sup>14</sup> Henri Saguez de Breuvery (1899-1996) : directeur de Binh-Ba aux Plantations de Baria. Voir [encadré](#).

---

Société des plantations d'An-Lôc  
Assemblée extraordinaire du 9 août 1935  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 septembre 1935).

L'assemblée est présidée par M. Robert de Vogüé, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents : MM. les représentants de la Banque de l'Indochine et de la Banque française commerciale et financière.

M. Arnaud de Vogüé remplit les fonctions de secrétaire.

226.086 actions étaient présentes ou représentées.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale extraordinaire, conformément aux articles 30 et 49 des statuts, pour délibérer et statuer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

##### Ordre du jour

1° Lecture du rapport du commissaire sur les apports en nature faits par la Société agricole de Suzannah et par la Société agricole et industrielle de Ben-Cui, ainsi que sur les charges et attributions qui sont la représentation de ces apports : vote sur les conclusions du dit rapport. Ce rapport imprimé sera tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, cinq jours au moins avant l'assemblée ;

2° Confirmation, en tant que de besoin, des modifications apportées à l'article 54 des statuts par la première assemblée générale extraordinaire du 10 mai 1935 ; modifications nouvelles à apporter à l'article 64 ; constatation du caractère définitif tant de ces diverses modifications, de celles apportées au surplus de l'article 64 et de la création d'un titre *Il bis* par la dite première assemblée, que des modifications apportées par la deuxième assemblée extraordinaire en date du même jour aux articles 3, 5, 8 à 10, 12 à 14, 19, 20, 22, 26, 38 à 40, 42, 43, 47, 49. 59 et 63 des statuts ;

3° Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'augmentation du capital social.

Nous vous rappelons que, suivant acte sous seing privé du 30 avril 1935, la Société agricole de Suzannah a fait apport, à titre de fusion, à notre société, sous diverses charges et conditions, de tout son actif mobilier et immobilier, tel qu'il existait au 31 décembre 1934, moyennant : 1° L'obligation et la charge pour notre société, de supporter tout le passif de la Société agricole de Suzannah à la date précitée du 31 décembre 1934, ainsi que les frais de sa dissolution et de sa liquidation et tous impôts lui incombant non acquittés au 1<sup>er</sup> janvier 1935 ; 2° L'attribution de 120 000 actions de 100 francs entièrement libérées, à créer à titre d'augmentation du capital de notre société, et de 15.000 parts bénéficiaires faisant partie des 37.000 parts créées par votre assemblée générale extraordinaire du 10 mai 1935.

Nous vous rappelons également que, suivant un autre acte sous seing privé du 30 avril 1935, la Société agricole et industrielle de Ben-Cui a fait apport, à titre de fusion, à notre société, sous diverses charges et conditions, de tout son actif mobilier et immobilier, tel qu'il existait au 31 décembre 1934, moyennant : 1° L'obligation et la charge, par notre société, de supporter tout le passif de la Société agricole et industrielle de Ben-Cui à la même date du 31 décembre 1934, ainsi que les frais de sa dissolution et de sa liquidation et tous impôts lui incombant non acquittés au 1<sup>er</sup> janvier 1935 ; 2° L'attribution de 56.000 actions de 100 francs entièrement libérées, à créer à

titre d'augmentation du capital de notre société et de 7.000 parts bénéficiaires faisant partie des 37.000 parts créées par votre assemblée précitée du 10 mai 1935.

Comme vous le savez, cette assemblée, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion, dans notre société, des sociétés de Suzannah et de Ben-Cui, a apporté aux statuts, par l'addition d'un titre *Il bis* et par des modifications à L'article 54 et au titre X, les changements qui sont la conséquence de cette création de parts.

Les apports ont été respectivement approuvés :

Pour la Société agricole de Suzannah : par une assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires du 6 mai 1935 et par l'assemblée générale de ses porteurs de parts du 3 mai 1935 ;

Pour la Société agricole et industrielle de Ben-Cui : par l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires et par l'assemblée générale de ses porteurs de parts tenues toutes deux le 17 juin 1935.

Les deux assemblées d'actionnaires dont il vient d'être parlé ont donné, chacune en ce qui la concernait, tous pouvoirs au conseil d'administration de leur société pour la réalisation définitive de l'apport.

D'autre part, votre deuxième assemblée générale extraordinaire du 10 mai 1935 a :

1° Approuvé provisoirement les apports respectivement faits, à titre de fusion, par la Société agricole de Suzannah et la Société agricole et industrielle de Ben-Cui ;

2° Décidé une augmentation de capital de 17.600.000 francs par la création de 176.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, entièrement libérées, devant être attribuées à raison de 120.000 à la Société agricole de Suzannah et 56 000 à la Société agricole et industrielle de Ben-Cui, en représentation de leurs apports respectifs ;

3° Apporté, comme conséquence, notamment, de ce qui précède, un certain nombre de modifications aux statuts de la société, modifications ne devant produire leur effet et devenir définitives qu'après réalisation de l'augmentation de capital dont il vient d'être question.

La deuxième assemblée du 10 mai 1935 a, en outre, nommé M. Édouard Catalogne commissaire chargé de présenter à une assemblée subséquente un rapport sur la valeur des apports de Suzannah et de Ben-Cui ainsi que sur les charges et attributions qui en sont la représentation.

M. Catalogne a établi, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1935, son rapport sur ces apports, charges et attributions, rapport qui a été imprimé et tenu à la disposition des actionnaires dès le 1<sup>er</sup> août 1935, au siège social.

Lecture va vous être donnée de ce rapport sur les conclusions duquel vous serez appelés à vous prononcer par le vote de deux résolutions dont l'adoption entraîne l'approbation des apports faits par les Sociétés de Suzannah et de Ben-Cui, ainsi que des charges et avantages stipulés en représentation de ces apports.

Nous soumettrons ensuite à votre approbation une troisième résolution tendant à compléter et confirmer les modifications apportées aux statuts en conséquence de la création de parts bénéficiaires et de la réalisation des fusions.

#### L'augmentation du capital

Vous aurez enfin à délibérer sur l'autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'augmentation ultérieure du capital social.

Nous vous rappelons, en effet, que notre société a pris à sa charge la dette de la Société agricole et industrielle de Ben-Cui envers le gouvernement général de l'Indochine pour un montant 276.390 piastres indochinoises, plus les intérêts dus au 1<sup>er</sup> janvier 1935, soit au total 306.357 p. 23.

D'autre part, nous vous faisons connaître que nous avons acquis, au mois de juillet dernier, pour un montant total de 351.000 piastres quatre domaines situés dans la province de Baria et complantés en hévéas, sur une superficie totale de 1.100 hectares environ, dont 400 hectares en exploitation, le surplus entièrement greffé devant entrer

en rendement pour la presque totalité d'ici 18 mois environ. Nous les désignerons sous le nom de Plantation Gallia.

Cette acquisition porte à 5.750 hectares la superficie totale des plantations de notre société, qui se répartiront comme suit (en hectares) :

	Superficie exploitée	Superficie plantée en arbres greffés non encore en production	Total
An-Lôc	895	890	1.785
Suzannah	858	786	1.644
Ben.Cui	233	988	1.221
Gallia	400	700	1.100
Total	3.386	3.364	5.750

Au moment où votre société, sous le nom de Société indochinoise de plantations d'hévéas, va ainsi devenir un important organisme industriel, nous avons pensé qu'il était nécessaire d'assurer à votre conseil la possibilité de trouver dans les moindres délais, le cas échéant, les ressources nécessaires en vue du développement et du perfectionnement de moyens de production, ou pour tout autre dessein intéressant la prospérité de votre entreprise.

La résolution que nous soumettrons à votre approbation tend à donner au conseil d'administration l'autorisation d'augmenter le capital social d'une somme de 20.400.000 fr., en une ou plusieurs fois, pour le porter à 50 millions de francs au moyen de l'émission au pair ou avec prime, d'actions de numéraire nouvelles de 100 francs, dont la souscription, à titre irréductible ou à titre réductible, sera réservée aux actionnaires. Elle lui confère tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, notamment fixer l'époque où les époques de cette réalisation, l'importance de chaque tranche et les diverses conditions et modalités de l'émission.

Le mandat que nous vous demandons s'inspire uniquement de l'intérêt social, qui peut être commandé par l'opportunité de décisions à prendre ; il ne sera, bien entendu, délégué que sous la réserve de toutes ratifications et approbations prévues par la loi en matière d'augmentation de capital.

Nous ajouterons enfin que nous en ferons usage dans un délai assez court pour procéder à une augmentation de capital de 10 millions environ, en vue de faire face aux charges résultant, ainsi qu'il vient d'être exposé, de l'incorporation des plantations Gallia et de celles de Ben-Cui dans le domaine de notre société.

Lecture va maintenant vous être donnée du rapport de M. Catalogne, commissaire aux apports. Il sera ensuite passé au vote des diverses résolutions sur les questions figurant à l'ordre du jour. [...]

---

Société des plantations de Long-Thanh  
Société anonyme au capital de 6.086.000 de francs  
Siège social : Immeuble de la Banque de l'Indochine sis à Saïgon, quai de Belgique  
CONSTITUTION  
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 19 octobre 1935).

... Monsieur Arnaud de Vogüé, administrateur délégué de la Société des plantations d'An-Lôc et de la Société agricole de Suzannah, demeurant à Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas,

---

1935 : TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVEAS  
(SIPH) SUITE À L'ABSORPTION DE SUZANNAH ET DE CAM-TIÊM

---

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 janvier 1936)

Un ancien Indochinois, M. Jules Lesage, vient de mourir en France — Nous avons appris avec tristesse le décès, à 64 ans, de M. Jules Lesage qui s'était retiré en France après de longues années de travail en Cochinchine.

M. Jules Lesage, qui était le père de M. Émile Lesage, de la Franco-Asiatique des Pétroles, à Haïphong, et qui était apparenté à M. Fillhol, ancien premier adjoint au maire de Saïgon, avait été chef d'atelier à l'usine des eaux de Phnom-Penh, puis directeur des Plantations d'An-Loc. Il était aussi le beau-frère de M. Paul Bron, de la maison Dupont, Bron et Gregori, de Saïgon.

Ses obsèques ont eu lieu à Grenoble, le 6 décembre.

Dans cette douloureuse circonstance, nous prions M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Lesage, ses enfants ainsi que les parents et les amis du défunt, de trouver ici l'expression de nos condoléances attristées.

---

Témoignage de Pierre de Viviers  
(in *Planteurs d'hévéas en Indochine 1939-1954*,  
Association des planteurs d'hévéas, 1996)

[55] Chaque année, à la saison sèche, An-Lôc souffrait d'une pénurie d'eau. On avait bien essayé d'y remédier en forant un puits Layne mais sans succès, la couche de basalte à traverser pour atteindre la zone aquifère profonde s'étant révélée plus épaisse qu'on ne pensait. Le sondage avait dû être arrêté en raison du coût, chaque jour plus prohibitif, d'une opération dont personne ne pouvait préciser la durée.

.....  
[64] Chamcar-Andong, mars 1946 : Tout était en place lorsque MM. Arnaud de Vogüé et G.W. Birnie m'annoncèrent leur visite. Ils avaient voyagé à bord d'un navire de guerre et étaient arrivés à temps pour assister à la reprise de Suzannah et d'An-Lôc.

.....  
Tout allait donc bien à bord lorsque je reçus l'ordre de confier la direction à M. Vezy pour reprendre celle d'An-Lôc. C'était en juin ou en juillet 1946.

J'allai donc rejoindre cette plantation où, pendant de longues années, j'avais été assistant, sous la coupe de M. Berthier, et je fus un peu surpris d'y trouver un climat tendu, bien différent de l'ambiance cambodgienne.

La secte Cao Dai détenait alors le pouvoir et un bataillon de son obédience assurait l'ordre dans le secteur ; une de ses compagnies était même installée sur la plantation.

Mais le Viêt-minh, cherchait à s'imposer et exerçait une pression de plus en plus forte, surtout du côté de Binh Ba où M. Schmitz avait enfin pu se réinstaller.

.....  
[65] La vie continuait, bien remplie par la remise en ordre des plantations, la reprise de la saignée, des ateliers, des usines et de tout ce que ce comporte le métier. Innovation : pour pallier les difficultés de circulation et de communication, trop de routes restant inutilisables pour cause de ponts coupés ou, plus généralement, d'embuscades tendues par les Viêt-minh, le syndicat des planteurs avait obtenu l'autorisation d'installer des postes de radiophonie dans les plantations avec des heures de vacation bien spécifiées pour chacun.

Après une période de rodage assez laborieuse, ce nouveau mode de transmission rendit les plus grands services. Particulièrement à la S.I.P.H. où, dès le début, M. Abridgeon avait exigé de ne passer, pendant les quelques minutes qui lui étaient imparties, que des messages préalablement écrits en style télégraphique et signés du nom de code l'expéditeur.

Pour des raisons de discrétion, chacun avait en effet reçu un nom de code rappelant plus ou moins son patronyme. Le mien était « Victor », le plus astucieux était celui de monsieur Witte : « Octave ».

Mais j'arrête là ce rappel de souvenirs lointains, certains ont plus d'un demi-siècle et sont néanmoins toujours bien présents dans ma mémoire. Si les années que je viens d'évoquer ont été bien agitées, la période qui les a suivies peut être qualifiée de noire, tant nous avons eu de deuils à déplorer, aussi bien dans les rangs du personnel européen que parmi les Vietnamiens travaillant avec nous car, eux aussi, ont payé un lourd tribut à l'idéologie marxiste.

Cette période commença très précisément le 28 octobre 1946, sept ans après la déclaration de guerre, par l'assassinat à An-Phu-Ha de Philippe Dardelle, assistant de la plantation de Binh-Ba, dont M. Schmitz était directeur.

---